

CODE DES PRATIQUES

DU



CONCERNANT

**LA FORMATION ET LA CERTIFICATION
DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS ESPACE**

**À L'USAGE DE LA COLLECTIVE DU ROEQ,
DE LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME ET DES ORGANISMES ESPACE MEMBRES**

Octobre 2006

(Dernière mise à jour: mai 2022)

TABLE DES MATIÈRES**INTRODUCTION****ÉTAPE 1 : SÉLECTION****ÉTAPE 2 : RECOMMANDATION À LA FORMATION****ÉTAPE 3 : FORMATION****ÉTAPE 4 : CERTIFICATION PROVISOIRE****ÉTAPE 5 : PROBATION****ÉTAPE 6 : CERTIFICATION****ÉTAPE 7 : ÉVALUATION CONTINUE****ÉTAPE 8 : RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION****ÉTAPE 9 : POUR LES BESOINS D'ÉCHANGES ET DE SUPPORT****ÉTAPE 10 : FORMATION CONTINUE****ANNEXES :****1- FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE POUVANT FORMER AILLEURS
QUE DANS LEUR ORGANISME D'APPARTENANCE****2- RÉOLUTIONS**

INTRODUCTION

L'objectif du présent code des pratiques est de regrouper, dans un même document, l'ensemble des informations et des outils nécessaires en lien avec la formation et la certification des formatrices et des formateurs ESPACE.

Ce code devient donc la référence à consulter et à appliquer pour tout ce qui concerne la formation et la certification des formatrices et des formateurs ESPACE.

HISTORIQUE

En 2003-2004, le Regroupement des organismes ESPACE du Québec a procédé à un vaste exercice de réorganisation des formations ESPACE dont l'objectif était de s'assurer de l'uniformité des pratiques d'un organisme à un autre. En février 2004, la collective du ROEQ a adopté un nouveau fonctionnement pour ses formations de formatrices ESPACE.

Par ailleurs, en décembre 2004, la Collective a décidé que les hommes pourraient dorénavant devenir formateur ESPACE. C'est pourquoi le présent document réfère aux hommes, même si certaines résolutions antérieures à décembre 2004 ne font référence qu'aux formatrices.

Il est aussi à noter que le présent document utilise les termes « formatrice ou formateur ESPACE » plutôt que « formatrice régionale ou formateur régional » parce qu'ils nous semblent plus conformes à notre réalité actuelle.

UTILISATION DU CODE

Ce code s'adresse aux personnes concernées par la formation et la certification de formatrices et de formateurs, soit la collective du ROEQ, celle de l'organisme membre désirant avoir des formatrices ou formateurs ESPACE et la coordonnatrice au programme du ROEQ. Certaines sections sont à lire, alors que d'autres sont à reproduire comme outils de travail.

Vous trouverez à la page suivante le tableau synthèse qui reprend chacune des étapes en précisant l'instance qui en est responsable.

Chacune des sections correspond à une étape de ce tableau et en précise certains éléments, par exemple quant au processus à appliquer ou aux outils à utiliser.

En annexe, vous retrouverez les informations relatives aux formatrices-formateurs ESPACE pouvant former ailleurs que dans leur organisme ainsi que les résolutions qui balisent ce nouveau fonctionnement.

FORMATION DE FORMATRICES ET DE FORMATEURS ESPACE (synthèse)¹	
ÉTAPES DU PROCESSUS	INSTANCE RESPONSABLE
#1 Sélection	La responsabilité de proposer les candidatures à la formation de formatrice-formateur ESPACE revient à la collective d'un organisme ESPACE à partir des outils du ROEQ
#2 Recommandation à la formation	La responsabilité de la recommandation à la formation de formatrice-formateur ESPACE appartient au ROEQ via un Comité validation des candidatures composé de : -la coordonnatrice du ROEQ; -1 membre de la collective du ROEQ; -une formatrice ou un formateur d'expérience.
#3 Formation	ROEQ (Une fois l'an. Organisation et coûts* pour deux personnes polyvalentes (primaire et préscolaire) par organisme membre désirant avoir des formatrices-formateurs ESPACE. Formation donnée par la coordonnatrice au programme.). *La rétribution des candidates-candidats est assurée par l'organisme ESPACE d'appartenance selon le salaire en vigueur dans l'organisme.
#4 Certification provisoire	Coordonnatrice au programme.
#5 Probation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique* ▪ Observation* ▪ Évaluation* *L'observation d'une formation donnée sur le terrain et son évaluation devraient faire partie de la certification.	Coordonnatrice au programme. En cas d'impossibilité : une formatrice ou un formateur ESPACE d'expérience du ROEQ et venant d'un organisme différent de l'organisme d'appartenance de la candidate formatrice ou du candidat formateur.
#6 Certification	Coordonnatrice au programme avec entérinement par la collective du ROEQ
#7 Évaluation continue	ROEQ via la coordonnatrice et la coordonnatrice au programme
#8 Renouvellement de certification	ROEQ via la coordonnatrice et la coordonnatrice au programme
#9 Pour les besoins d'échanges et de support	ROEQ via la coordonnatrice au programme.
#10 Formation continue	Collective du ROEQ
Autres précisions : Chaque organisme ESPACE choisit d'avoir ou non des formatrices-formateurs pour un maximum de deux. Afin d'assurer leur disponibilité, leur salaire ainsi que leurs conditions de travail doivent être précisés par l'organisme ESPACE et idéalement figurer dans leur description de tâches et dans la planification financière de l'organisme. Les organismes qui ont trois formatrices régionales continuent de cette façon tant que le renouvellement de certification est fait pour ces formatrices.	

¹ Suivant la résolution 04-02-4 PR-39-91 « Réorganisation des formations : formatrices »

ÉTAPE #1

SÉLECTION

INSTANCE RESPONSABLE :

Collective de l'organisme ESPACE à partir des outils du ROEQ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Processus de sélection des candidates formatrices et des candidats formateurs ESPACE

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (inclus ici)

- Regroupement des organismes ESPACE du Québec : critères pour devenir formatrice ou formateur ESPACE
- Regroupement des organismes ESPACE du Québec : description de tâches des formatrices-formateurs ESPACE
- Formatrice-formateur ESPACE : formulaire de candidature
- Formulaire d'adhésion au code de déontologie destiné aux formatrices-formateurs Espace et à la Base d'unité du ROEQ

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (non inclus ici)

- Code de déontologie destiné aux formatrices et aux formateurs ESPACE

SÉLECTION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROCESSUS DE SÉLECTION

DES CANDIDATES FORMATRICES ET DES CANDIDATS FORMATEURS ESPACE

Il est à noter que la formation de formatrice-formateur ESPACE vise la polyvalence obligatoire des personnes formées, soit pour les niveaux primaire et préscolaire et ce, conformément à la résolution 04-05-1 PR-7-21 « Formation de formatrices régionales ». De plus, un organisme ESPACE peut avoir deux formatrices-formateurs ESPACE au maximum. Si un organisme a déjà une formatrice ou un formateur et que plus d'une personne souhaitent poser sa candidature, l'organisme devra déterminer quelle candidature il recommande au comité validation des candidatures.

La formation se donne habituellement à chaque année en décembre et, par conséquent, les dossiers de candidatures sont évalués en octobre. Ils doivent donc parvenir à la coordonnatrice du ROEQ conformément à l'échéancier prévu par celle-ci.

- 1. LA PERSONNE QUI DÉSIRE DEVENIR FORMATRICE OU FORMATEUR ESPACE DOIT REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE ET LE FAIRE PARVENIR À LA COLLECTIVE DE SON ORGANISME D'APPARTENANCE ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS REQUIS.**
- 2. LA COLLECTIVE D'UN ORGANISME ESPACE MEMBRE DU ROEQ QUI DÉSIRE DONNER SUITE À UNE CANDIDATURE POUR DEVENIR FORMATRICE OU FORMATEUR ESPACE :**
 - a) S'assure que la personne répond aux critères de sélection adoptés par la collective du ROEQ;
 - b) Valide les informations contenues dans le formulaire de candidature et complète la section qui concerne la collective de l'organisme;
 - c) Appuie la candidature par une résolution officielle adoptée lors d'une réunion dûment convoquée;
 - d) S'assure que chaque candidat-e a pris connaissance du Code de déontologie destiné aux formatrices et aux formateurs ESPACE et s'est engagé-e à en respecter le contenu en signant le formulaire d'adhésion à la fin du code;
 - e) Fait parvenir à la coordonnatrice du ROEQ, le formulaire de candidature accompagné de tous les documents exigés pour l'étude du dossier, et ce, dans les délais prévus dans l'échéancier.
- 3. LA COORDONNATRICE DU ROEQ VÉRIFIE SI LES DOSSIERS SONT COMPLETS ET TRANSMET CEUX QUI LE SONT AU COMITÉ VALIDATION DES CANDIDATURES DU ROEQ**

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC
CRITÈRES POUR DEVENIR FORMATRICE OU FORMATEUR ESPACE

- 1- Avoir sa certification comme animatrice ou animateur ESPACE pour le primaire pour le préscolaire et pour les adultes.

- 2- S'impliquer activement au sein d'un organisme ESPACE membre du ROEQ depuis trois ans.

- 3- Avoir une expérience d'application du programme ESPACE au niveau primaire, que ce soit pendant la certification ou la probation soit :
 - a) Avoir assuré l'animation principale, en entier ou en co-animation, de dix ateliers pour enfants au niveau primaire, de tous les cycles 1 à 3. Avoir participé aux rencontres postateliers qui s'y rattachent. Ces tâches ayant été sanctionnées par des évaluations majoritairement positives.

 - b) Avoir animé ou co-animé au moins trois ateliers destinés au personnel scolaire OU l'équivalent au sein d'ESPACE et dont les évaluations sont majoritairement positives.

 - c) Avoir animé ou co-animé au moins trois ateliers destinés aux parents d'enfants d'âge primaire et dont les évaluations sont majoritairement positives.

- 4- Avoir une expérience d'application du programme ESPACE au niveau préscolaire que ce soit pendant la certification ou la probation, soit :
 - a) Avoir assuré l'animation principale d'au moins cinq ateliers ESPACE pour enfants au niveau préscolaire (dont au moins deux avec des enfants de moins de cinq ans). Avoir participé aux rencontres postateliers qui s'y rattachent. Ces tâches ayant été sanctionnées par des évaluations majoritairement positives.

 - b) Avoir animé ou co-animé au moins trois ateliers ESPACE destinés au personnel éducatif en milieu de garde et pour lesquels les évaluations sont majoritairement positives*².

² Référez-vous à la *Base d'unité* pour les alternatives possibles.

- c) Avoir animé ou co-animé au moins trois ateliers ESPACE destinés aux parents d'enfants d'âge préscolaire en milieu de garde et pour lesquels les évaluations sont majoritairement positives*³.
- 5- Avoir des aptitudes à transmettre ses connaissances pour ce qui est des trois savoirs:
- a) savoir : intégration des connaissances, etc.;
 - b) savoir-faire : animation sur le terrain, capacité de donner et de recevoir de la rétroaction, capacité de travailler en équipe, intégration et utilisation des outils de communication, etc.;
 - c) savoir être : intégration des attitudes, comportements selon les valeurs prônées à ESPACE, particulièrement : respect, cohérence et authenticité.
- 6- Avoir participé activement à la réalisation de diverses tâches autres que l'animation (collective OU réunions d'équipe OU comité de travail, etc.) au sein d'un organisme ESPACE actif et membre du ROEQ.
- 7- N'avoir aucune plainte en cours de traitement que ce soit au sein d'un ancien ou de l'actuel organisme ESPACE d'appartenance, du ROEQ ou ailleurs.
- 8- S'engager vis-à-vis du ROEQ en signant, en début de formation, le document « Formatrices-formateurs ESPACE : protocole d'engagement des candidates et candidats envers le Regroupement des organismes ESPACE du Québec ».

³ Référez-vous à la *Base d'unité* pour les alternatives possibles.

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC
DESCRIPTION DE TÂCHES DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE

INTRODUCTION

Après avoir signé son engagement à respecter le code de déontologie destiné aux formatrices et formateurs ESPACE et avoir traversé toutes les étapes prévues au *Code des pratiques du ROEQ concernant les formations de formatrices et formateurs ESPACE* avec succès jusqu'à la certification, la personne devenue formatrice ou formateur ESPACE, est préparée pour assumer les tâches décrites ici, à l'aide du matériel prévu par le ROEQ.

Cette description de tâches est conforme aux décisions de la collective du ROEQ. Le nombre d'heures entre parenthèses fait référence à une approximation pour la réalisation de chacune des tâches mentionnées. Elles peuvent varier légèrement selon différents facteurs ou circonstances telles que le rythme de travail et les acquis des formatrices-formateurs, le nombre de candidates-candidats à former, le fait de former en solo ou à deux, selon l'idéal prévu, etc.

TÂCHES

1-Donner les formations d'animatrices et animateurs ESPACE prévues par son organisme :

- Primaire : se préparer (14h), former (35h), réajuster l'horaire au besoin et évaluer les candidates-candidats (7h), effectuer les suivis administratifs (7h)
- Préscolaire : se préparer (7h), former (14h), réajuster l'horaire au besoin et évaluer les candidates-candidats (3h), effectuer les suivis administratifs (7h)
- Complémentaire : se préparer (7h), former (14h), réajuster l'horaire au besoin et évaluer les candidates-candidats (3h), effectuer les suivis administratifs (7h).

2-Participer aux rencontres des formatrices et formateurs ESPACE et aux formations continues :

- Rencontre des formatrices et formateurs : se préparer (7h), participer (14h), retransmission à l'autre formatrice et à l'organisme (14h) et déplacement (selon la distance);
- Formation continue (idem).

3- Effectuer les suivis générés par les dossiers de formation :

- Effectuer les suivis individuels issus de la rencontre des formatrices (7h)
- Effectuer les suivis issus des dossiers de la coordonnatrice au programme (sondages, trousse, consultations, etc.) (7h).
- Participer à des comités de travail issus de la collective du ROEQ (14h)

TABLEAUX DU TEMPS APPROXIMATIF À PRÉVOIR POUR CHACUNE DES TÂCHES DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE

1-FORMATIONS :

	Préparation	Formation	Réajustement/ évaluation	Suivis administratifs
Formation primaire	14h00	35h00	7h00	7h00
Formation Complémentaire	7h00	14h00	3h00	7h00
Formation Préscolaire	7h00	14h00	3h00	7h00

2-RÉUNION DES FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE:

	Préparation	Déplacement	Participation	Retransmission (organisme/autre formatrice- formateur ESPACE)
Réunion des formatrices-formateurs ESPACE OU activité de formation	7h00	Selon la distance	14h00	14h00

3- SUIVIS GÉNÉRÉS PAR LES DOSSIERS DE FORMATION :

Suivis individuels issus de la réunion des formatrices-formateurs ESPACE	7h00
Comités de travail issus de la collective du ROEQ	14h00
Suivis issus des dossiers de la coordonnatrice au programme (sondages, trousse, consultations, etc.)	7h00

FORMATRICE-FORMATEUR ESPACE : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

LISTE DES DOCUMENTS À FAIRE PARVENIR À LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME
ET ESSENTIELS POUR QUE LE DOSSIER SOIT EXAMINÉ
PAR LE COMITÉ VALIDATION DES CANDIDATURES DU ROEQ

- Lettre de présentation dans laquelle la candidate ou le candidat répond aux trois questions suivantes :
 - ❖ Pourquoi veux-tu devenir formatrice-formateur ESPACE?
 - ❖ Comment vois-tu le rôle d'une formatrice ou d'un formateur ESPACE?
 - ❖ En quoi tes qualités personnelles, ta formation et ton expérience te préparent-elles à jouer ce rôle?

- Formulaire de candidature complété par la personne ci-haut mentionnée et validé par la collective de son organisme ESPACE.

- Attestation de vérification d'absence de dossier criminel récent (dernier trois mois) en lien avec un emploi possible auprès d'enfants mineurs et émis par le poste de police de la municipalité où la personne ci-haut mentionnée réside.

- Formulaire d'adhésion au code de déontologie destiné aux formatrices et formateurs ESPACE, complété et signé par la personne ci-haut mentionnée.

- Si la personne ci-haut mentionnée a déjà travaillé dans un autre organisme ESPACE, lettre de recommandation de l'organisme ESPACE où elle a travaillé précédemment.

SECTIONS A ET B : COMPLÉTÉES PAR LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE
SECTIONS A ET B : VALIDÉES PAR LA COLLECTIVE DE L'ORGANISME D'APPARTENANCE
SECTION C : COMPLÉTÉE PAR LA COLLECTIVE DE L'ORGANISME D'APPARTENANCE

A- INFORMATIONS SUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT :

Nom : _____

Adresse complète : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____ (M) _____ (T)

Télécopieur : _____

Organisme ESPACE : _____

Date : _____ 20 _____

B- VÉRIFICATION DES CRITÈRES POUR DEVENIR FORMATRICE OU FORMATEUR **ESPACE**

COMPLÉTÉ PAR LA PERSONNE QUI POSE SA CANDIDATURE ET VALIDÉ PAR LA COLLECTIVE DE L'ORGANISME D'APPARTENANCE

1. IMPLICATION AU SEIN D'UN ORGANISME ESPACE	OUI	NON
1.1 Est impliqué-e actuellement au sein de l'organisme Préciser la date d'arrivée : _____		
1.2 A participé ou participe activement à diverses tâches autres que l'animation : collective, comités de travail, réunion d'équipe, etc. Si oui, préciser lesquelles :		

2. FORMATION EN ANIMATION			
	PRIMAIRE		PRÉSCOLAIRE
	DE BASE	COMPLÉMENTAIRES	
2.1 Date			
2.2 Lieu			
2.3 Organisme d'appartenance			
2.4 Formatrice ou formateur			
2.5 Certification finale reçue en date de :			

3. EXPÉRIENCE TERRAIN EN ANIMATION	PRIMAIRE		
	OUI	NON	INFOS JOINTES
3.1 A assuré l'animation principale en entier ou en co-animation pour au moins dix ateliers pour enfants au niveau primaire. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
3.2 A participé aux rencontres postateliers qui se rattachaient aux ateliers destinés aux enfants. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
3.3 A reçu des évaluations majoritairement positives pour les ateliers animés et les rencontres postatelier. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
3.4 A animé ou co-animé un minimum de trois ateliers destinés au personnel scolaire ou l'équivalent au sein d'ESPACE. Si non ou équivalent, expliquer sur une feuille jointe.			
3.5 A reçu des évaluations majoritairement positives pour les ateliers donnés au personnel scolaire ou leur équivalent. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
3.6 A animé ou co-animé un minimum de trois ateliers destinés aux parents d'enfants d'âge primaire. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
3.7 A reçu des évaluations majoritairement positives pour les ateliers donnés aux parents. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			

4. EXPÉRIENCE TERRAIN EN ANIMATION	PRÉSCOLAIRE		
	OUI	NON	INFOS JOINTES
4.1 A assuré l'animation principale d'au moins cinq ateliers ESPACE pour enfants au niveau préscolaire, dont au moins deux avec des enfants de moins de cinq ans. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
4.2 A participé aux rencontres postateliers qui se rattachaient à ces ateliers destinés aux enfants. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
4.3 A reçu des évaluations majoritairement positives pour les ateliers animés et les rencontres postatelier. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
4.4 A animé ou co-animé un minimum de trois ateliers destinés au personnel éducatif en milieu de garde. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
4.5 A reçu des évaluations majoritairement positives pour les ateliers donnés au personnel éducatif en milieu de garde. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
4.6 A animé ou co-animé un minimum de trois ateliers destinés aux parents d'enfants d'âge préscolaire en milieu de garde. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			
4.7 A reçu des évaluations majoritairement positives pour les ateliers donnés aux parents. Si non, expliquer sur une feuille jointe.			

5. APTITUDES À TRANSMETTRE SES CONNAISSANCES POUR CE QUI EST DES TROIS SAVOIRS	OUI	NON
5.1 Savoir : intégration des connaissances, etc.		
5.2 Savoir-faire : animation sur le terrain, capacité de donner et de recevoir de la rétroaction, capacité de travailler en équipe, intégration et utilisation des outils de communication, etc.		
5.3 Savoir-être : intégration et aptitudes pour ce qui est des attitudes, comportements selon les valeurs prônées à ESPACE, particulièrement : respect, cohérence et authenticité.		

6. VEUILLEZ PRÉCISER LES POINTS FORTS ET LES POINTS À TRAVAILLER EN UTILISANT UNE FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE AU BESOIN	
POINTS FORTS	POINTS À TRAVAILLER

- 7. J'ATTESTE QU'IL N'Y A AUCUNE PLAINTÉ EN COURS DE TRAITEMENT À MON SUJET, QUE CE SOIT AU SEIN D'UN ANCIEN OU DE MON ACTUEL ORGANISME ESPACE D'APPARTENANCE, DU ROEQ OU AILLEURS.**

Signature de la candidate ou du candidat

C- VALIDATION ET RECOMMANDATION DE LA COLLECTIVE DE L'ORGANISME ESPACE
 COMPLÉTÉ PAR LA COLLECTIVE DE L'ORGANISME ESPACE

Par la présente, j'atteste que lors de sa réunion du _____
 20____, la collective d'ESPACE _____ a évalué le
 dossier de _____ qui pose sa candidature pour la
 formation de formatrice-formateur ESPACE offerte par le ROEQ en
 _____ 20_____.

J'atteste que, pour évaluer cette candidature, la Collective a :

- pris connaissance du présent formulaire;
- validé les renseignements qu'il contient;
- vérifié que la personne ci-haut mentionnée répond à l'ensemble des critères du ROEQ pour devenir formatrice ou formateur ESPACE;
- vérifié que la personne ci-haut mentionnée a lu le Code de déontologie et signé le formulaire d'adhésion.

J'atteste que, suite à cette évaluation, la Collective a décidé, par une résolution
 proposée par _____ et appuyée par
 _____, de recommander la personne ci-haut mentionnée
 pour suivre la formation de formatrice-formateur ESPACE offerte par le ROEQ en
 _____ 20____. La même résolution précise que la Collective a
 mandaté _____ pour être la personne à contacter
 pour toute question relative à cette candidature.

_____ 20____
 Administratrice/administrateur de la collective de l'organisme



**FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CODE DE DÉONTOLOGIE DESTINÉ AUX FORMATRICES-
FORMATEURS ESPACE ET À LA BASE D'UNITÉ DU ROEQ**

À RETOURNER À LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME DU ROEQ, EN MÊME TEMPS QUE LA DEMANDE
POUR SUIVRE LA FORMATION DE FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE.

Je soussigné-e, _____

Candidat-e comme formateur ou formatrice du Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ), reconnais avoir pris connaissance du Code de déontologie destiné aux formatrices et aux formateurs ESPACE ainsi que de la dernière version de la Base d'unité du ROEQ.

- Je déclare adhérer au Code de déontologie destiné aux formatrices-formateurs ESPACE et m'engage à respecter et appliquer les règles de conduite et les devoirs professionnels qui en découlent.
- Je déclare adhérer à la Base d'unité du ROEQ et m'engage à y référer dans l'exercice de mes futures fonctions de formatrice-formateur.

Signature

Lieu et date

ÉTAPE #2

RECOMMANDATION À LA FORMATION

INSTANCE RESPONSABLE :

ROEQ via le comité validation des candidatures composé de :

- la coordonnatrice du ROEQ
 - une administratrice ou un administrateur de la collective du ROEQ
 - une formatrice ou un formateur ESPACE d'expérience, idéalement administratrice ou administrateur du ROEQ
-
-

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Processus pour la recommandation à la formation de formatrice-formateur ESPACE

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (non inclus ici-à l'usage du comité validation des candidatures)

- Formatrice-formateur ESPACE : Grille d'évaluation des dossiers de candidature
- Formatrice-formateur ESPACE : Guide d'entrevue
- Formatrice-formateur ESPACE : Grille d'évaluation pour les entrevues

RECOMMANDATION À LA FORMATION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROCESSUS POUR LA RECOMMANDATION À LA FORMATION DE FORMATRICE-FORMATEUR ESPACE

Le comité validation des candidatures du ROEQ est responsable d'appliquer ce processus et il procède comme suit :

ÉTUDE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

- S'assure que les critères exigés par le ROEQ pour être éligible à la formation de formatrice-formateur ESPACE sont remplis.
- Convoque les personnes retenues en entrevue.

ENTREVUE DE SÉLECTION

- Fait passer une entrevue, par téléphone ou en personne, à chaque candidate et candidat ainsi qu'un questionnaire (mises en situations, exemples concrets, etc.).

Pendant qu'une personne du comité validation des candidatures du ROEQ pose une question, les autres notent les réponses sur une grille d'évaluation.

Si jugé nécessaire par lui, le comité peut recontacter une personne pour compléter l'entrevue.

RECOMMANDATION À LA FORMATION

- Suite à l'entrevue, et en tenant compte du dossier envoyé par la collective de l'organisme ESPACE, recommande ou non chaque candidature à la formation en expliquant sa décision. Cette information est transmise à chaque personne ayant passé l'entrevue et à la coordonnatrice au programme, et ce, avant la formation.

En cas de besoin, se consulte avec la collective de l'organisme ESPACE (questions, clarification, etc. afin de bien comprendre les dossiers).

- Transmet ensuite les dossiers complets des candidatures retenues à la coordonnatrice au programme pour qu'elle puisse porter une attention particulière aux points à travailler et tenir compte de leur évolution dans ses recommandations quant à la certification ou à la non certification.

RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS À LA RECOMMANDATION À LA FORMATION

ENTREVUE DE SÉLECTION

Comité de validation des candidatures :

Le ROEQ assume les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de gardiennage des membres du comité suivant les modalités financières et la politique de remboursement du ROEQ

Comme pour toute participation à un comité de travail, le ROEQ ne verse aucun salaire aux membres du comité, autres que ses travailleuses.

Candidat-e-s :

Les entrevues étant faites par téléphone, il n'y a aucun frais à rembourser. Si la personne est administratrice du ROEQ, son entrevue peut être faite en personne si elle est déjà sur place pour la réunion de la Collective. Il n'y a aucun frais supplémentaire.

Le ROEQ ne verse aucun salaire aux candidat-e-s.

CONCERTATION AVEC LA COLLECTIVE DE L'ORGANISME ESPACE

Si une telle concertation est nécessaire, idéalement, elle se fait par courriel, téléphone ou lettre plutôt qu'en personne, en contactant la personne mandatée par la collective de l'organisme pour répondre aux questions relatives à cette candidature.

Si une rencontre est nécessaire, les coûts réclamés par les membres du comité (frais de déplacement, d'hébergement, de repas, de gardiennage) seront remboursés selon les modalités financières et politiques de remboursement du ROEQ et partagés également entre le ROEQ et l'organisme concerné.

COMME POUR TOUTE PARTICIPATION À UN COMITÉ DE TRAVAIL, LE ROEQ NE VERSE AUCUN SALAIRE AUX MEMBRES DU COMITÉ, AUTRES QUE SES TRAVAILLEUSES.

ÉTAPE #3

FORMATION

INSTANCE RESPONSABLE :

Regroupement des organismes ESPACE du Québec
Coordonnatrice au programme

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Technicalités

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (non inclus ici)

- Trousse de formation de formatrices-formateurs ESPACE (formatrice et candidat-e-s)
- Trousses de formation de base d'animatrices et d'animateurs au primaire (formatrice-formateur et candidat-e-s)
- Boîte à outils accompagnant la trousse primaire
- Trousses de formation complémentaire (formatrice-formateur et candidat-e-s)
- Trousses de formation de base d'animatrices et d'animateurs au préscolaire (formatrice-formateur et candidat-e-s)
- Trousse de formation sur le fonctionnement en collective et sur les outils de communication
- Textes des ateliers ESPACE (adultes, primaire et préscolaire (milieux de garde et maternelle))
- Guide pratique à l'intention des parents
- Activités de prévention en complément au programme ESPACE
- Base d'unité du ROEQ
- Code de déontologie des formatrices et formateurs ESPACE
- Code des pratiques du ROEQ concernant la formation et la certification des animatrices et animateurs ESPACE

FORMATION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

TECHNICALITÉS

Organisation :

Coordonnatrice au programme du ROEQ

Formatrice assurant la formation :

Coordonnatrice au programme du ROEQ

Candidat-e-s :

Animatrices et animateurs ESPACE provenant d'organismes ESPACE membres du ROEQ et dont les candidatures ont été recommandées par le comité validation des candidatures du ROEQ

Rappel : un organisme ESPACE peut avoir, au maximum, deux formatrices ou formateurs ESPACE.

Date, durée et lieu :

La formation se tient généralement en mars sur trois jours consécutifs.

Le lieu est déterminé suivant la provenance des personnes inscrites.

Coûts :

Liés au matériel nécessaire (Textes des ateliers, trousse des participant-e-s, etc.)

Assumés par le ROEQ

Liés à la coordonnatrice au programme

Salaire et autres frais (déplacements, repas, hébergement, gardiennage, etc) :

Assumés par le ROEQ

Liés aux candidat-e-s

Salaire :

Assumés par l'organisme ESPACE d'appartenance selon le salaire en vigueur dans l'organisme.

Autres frais (déplacements, repas, hébergement, gardiennage, etc) :

Assumés par le ROEQ

ÉTAPE #4

CERTIFICATION PROVISOIRE

INSTANCE RESPONSABLE :

Coordonnatrice au programme

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Recommandation à la certification provisoire

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (non inclus ici)

- Se référer aux trousseaux de formation du ROEQ (section formatrice/formateur)

CERTIFICATION PROVISOIRE : INFORMATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION PROVISOIRE

Concernant la recommandation à la certification provisoire, la coordonnatrice au programme se retrouve devant trois possibilités :

- Recommander provisoirement
- Recommander provisoirement avec conditions
- Ne pas recommander.

Recommander provisoirement

Signifie que les forces de la candidate-du candidat, paraissent adéquates pour aller sur le terrain et y être observé-e évalué-e. Cela veut dire aussi, que les points à travailler sont mineurs et qu'ils semblent pouvoir s'améliorer avec l'expérience.

Recommander provisoirement avec conditions

Signifie que la candidate-le candidat possède des forces intéressantes sur lesquelles nous pouvons miser, mais aussi des points à travailler afin de renforcer certains aspects, qu'ils soient liés au savoir (connaissances manquantes), au savoir être (attitudes à améliorer) ou au savoir faire (méthodes de travail à développer). La coordonnatrice au programme doit alors indiquer à la candidate-au candidat, les moyens à prendre afin de combler cette condition avant d'être observé-e/ évalué-e sur le terrain.

Ne pas recommander

Signifie que les forces de la candidate-du candidat ne peuvent pallier au manque identifiés par la coordonnatrice au programme et que les points à travailler demanderaient un encadrement que le ROEQ ne peut offrir. Les démarches vers la certification s'arrêtent là. La candidate-le candidat ne pourra pas former d'animatrices et d'animateurs ESPACE.

Le fait de ne pas être recommandé-e n'exclut pas la possibilité de refaire ultérieurement une demande pour devenir formatrice-formateur ESPACE.

ÉTAPE #5

PROBATION

- PRATIQUE
 - OBSERVATION
 - ÉVALUATION
-

INSTANCE RESPONSABLE :

Coordonnatrice au programme.

En cas d'impossibilité : une formatrice ou un formateur ESPACE d'expérience venant d'un organisme différent de l'organisme d'appartenance de la candidate formatrice ou du candidat formateur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Intégration
- Pratique/observation/évaluation
- Coûts

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (inclus ici)

- Formatrice-formateur ESPACE : évaluation de la probation
- ROEQ : fiche personnelle de recommandation à la certification comme formatrice ou formateur ESPACE

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (non inclus ici-voir la trousse de la formation primaire)

- Auto-évaluation de la formatrice ou du formateur ESPACE suite à sa première formation d'animatrices-d'animateurs au niveau primaire
- Évaluations complétées par les candidates-les candidats lors de cette première formation d'animatrices-d'animateurs au niveau primaire

PROBATION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intégration

Suite à la certification provisoire, la candidate formatrice ou le candidat formateur prend le temps nécessaire afin d'intégrer le contenu de la formation et de s'approprier les différentes troupes des formations primaire de base, préscolaire et complémentaires.

Il importe de se rappeler que le ROEQ doit s'assurer de la qualité des formations offertes par les formatrices et les formateurs ESPACE. C'est lui qui détermine les contenus et les façons de faire qui doivent être respectés lors des formations ESPACE et qui fournit le matériel nécessaire.

Par ailleurs, l'organisme d'appartenance des formatrices et formateurs a la responsabilité de leur donner des conditions de travail adéquates pour leur permettre de bien s'acquitter de leur tâches et ce, conformément aux exigences du ROEQ.

Transmission des connaissances : pratique/observation/évaluation

Afin d'obtenir la certification comme formatrice ou formateur ESPACE, la première formation primaire est donnée en co-formation, avec la coordonnatrice au programme pendant les jours 1-2 et 3. Cette étape inclut l'observation et l'évaluation chaque jour.

Le rôle de la coordonnatrice au programme est d'accompagner, soutenir et renforcer la candidate formatrice ou le candidat formateur lors de la préparation de la formation, ainsi que pendant son déroulement. Son rôle est aussi d'observer et d'évaluer les forces et les points à travailler de la candidate ou du candidat, afin de les lui transmettre. Au préalable, elle aura pris des ententes quant au meilleur moment pour donner de la rétroaction, etc.

Note : En cas d'impossibilité de la coordonnatrice au programme, ce travail de co-formation/observation/évaluation est effectué par une formatrice ou un formateur ESPACE d'expérience venant d'un organisme différent de celui de la personne observée.

Déroulement de l'évaluation

Après chaque jour de formation, la personne en probation complète la section de la grille d'auto-évaluation prévue à cette fin. Suivant le moment qui a été convenu, la personne en probation rencontre la coordonnatrice au programme pour lui transmettre son auto-évaluation et recevoir ses commentaires. Idéalement, cette rétroaction se fait à la fin de chaque journée pour permettre d'apporter des correctifs, si nécessaire.

Les évaluations complétées par les participantes et les participants ainsi que l'auto-évaluation de la formatrice ou du formateur ESPACE sont aussi à considérer dans le processus d'évaluation.

Objectifs de la probation

Les objectifs globaux liés à la probation de la candidate ou du candidat sont :

- Permettre l'appropriation du contenu de formation à donner;
- Offrir une occasion de former avec de la supervision-rétroaction-évaluation.

Les objectifs précis sont de développer l'atteinte des critères qui se trouvent dans la grille d'auto-évaluation.

Coûts

Le ROEQ rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) et paye le salaire pour la personne qui ira co-former, observer, évaluer, selon les modalités financières et politiques de remboursement du ROEQ.

FORMATRICE-FORMATEUR ESPACE : ÉVALUATION DE LA PROBATION

Nom de la personne évaluée : _____

Nom de l'organisme : _____

Responsable de l'évaluation : _____

Dates de l'observation de la formation primaire:

Jour 1 : _____

Jour 2 : _____

Jour 3 : _____

Nombre de participant-e-s à la formation : _____

AU BESOIN :

Circonstances particulières ou autres précisions pertinentes à l'évaluation.

GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION
À COMPLÉTER PAR LES FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE EN PROBATION

JOUR 1-2-3
CRITÈRES GÉNÉRAUX

1. Insatisfaisant 2. À améliorer 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant 5. Ne s'applique pas

CRITÈRES	ÉCHELLE D'APPRÉCIATION					COMMENTAIRES
	1	2	3	4	5	
a) Ma façon de transmettre le contenu est accessible, précise et structurée.						
b) Tous les points importants ont été vus.						
c) Mon langage est correct et accessible.						
d) Mes réponses sont appropriées aux interventions des candidat-e-s.						
e) Ma gestion de groupe est appropriée.						
f) Mon ton de voix est adapté au groupe.						
g) Je respecte le temps prévu.						
Points forts :						
Points à travailler :						

JOUR 1

1. Insatisfaisant 2. À améliorer 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant 5. Ne s'applique pas

CRITÈRES	ÉCHELLE D'APPRÉCIATION					COMMENTAIRES
	1	2	3	4	5	
#1.1 J'établis un climat de confiance et de coopération ainsi qu'un bon contact avec chaque participant-e.						
#1.2 Je suis à l'écoute des attentes des candidat-e-s tout en établissant les limites de la formation et en exposant clairement mon mandat de formatrice-formateur ESPACE.						
#1.3 Je présente le programme ESPACE en mettant en valeur ses forces et ses spécificités de manière à faire ressortir les liens entre les objectifs et les activités.						
#1.4 J'ai bien intégré les valeurs en lien avec le féminisme et je peux en transmettre les notions et, au besoin, les clarifier et répondre aux questions des participant-e-s.						
#1.5 Je suis apte à expliquer les différences entre les théories de prévention traditionnelles et celle d'ESPACE.						
#1.6 J'ai bien intégré la notion de développement du pouvoir d'agir et je peux la transmettre.						
#1.7 J'ai bien intégré les valeurs en lien avec l'approche communautaire et je peux en transmettre les notions.						
#1.10 Points forts :						
#1.11 Points à travailler :						

JOUR 2

1. Insatisfaisant 2. À améliorer 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant 5. Ne s'applique pas

CRITÈRES	ÉCHELLE D'APPRÉCIATION					COMMENTAIRES
	1	2	3	4	5	
#2.1 Je présente et j'explique clairement les définitions et les différentes formes de violence. J'apporte des réponses adéquates concernant la problématique.						
#2.2 Je présente les statistiques de manière à bien informer les candidat-e-s, garder leur attention et susciter la réflexion.						
#2.3 Je sais faire ressortir les éléments essentiels concernant le profil des personnes qui agressent et de la personne violente, la dynamique de la violence, les conséquences possibles de la violence et les indices de stress.						
#2.4 Je donne des rétroactions claires et constructives lors de la pratique des jeux de rôle.						
#2.5 Points forts :						
#2.6 Points à travailler :						

JOUR 3

1. Insatisfaisant 2. À améliorer 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant 5. Ne s'applique pas

CRITÈRES	ÉCHELLE D'APPRÉCIATION					COMMENTAIRES
	1	2	3	4	5	
#3.1 J'ai de la facilité à transmettre clairement la théorie en lien avec la coopération et les outils de communication.						
#3.2 Je sais faire ressortir l'importance d'utiliser les outils de communication.						
#3.3 Je suis à l'aise pour utiliser les outils de communication du ROEQ						
#3.4 Je sais répondre aux questions et encadrer les candidat-e-s dans l'exercice des outils de communication.						
#3.5 Je sais gérer les résistances qui peuvent se présenter dans le groupe face à l'utilisation des outils de communication.						
#3.6 Je présente les différents documents liés à l'atelier primaire tel que le jeu de rôle du professeur, l'aide-mémoire et les évaluations, de manière à susciter l'intérêt des candidat-e-s.						
#3.7 Je fais les liens entre les valeurs d'ESPACE et les attitudes à avoir avec les enfants concernant la discipline et les réponses faites aux enfants.						
#3.8 Je transmets la philosophie d'ESPACE par mon attitude : écoute, respect et développement du pouvoir d'agir.						
#3.9 Points forts :						
#3.10 Points à travailler :						

MON APPRÉCIATION GLOBALE À LA FIN DE LA FORMATION

Mes points forts ou les aspects de mon travail qui me donnent le plus de satisfaction:

Les aspects de mon travail que je souhaite améliorer et les moyens que je compte prendre pour le faire:

Mes besoins de formation et de perfectionnement:

Les ressources et les conditions de travail offertes par mon organisme sont-elles satisfaisantes?
Si non, quelles améliorations sont souhaitables?

Rapport d'évaluation pour la collective du ROEQ⁴

À COMPLÉTER PAR LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME OU LA PERSONNE QUI LA REMPLACE

NOM DE LA PERSONNE ÉVALUÉE : _____

La coordonnatrice au programme ou la personne qui la remplace...	est en accord avec	est plus ou moins en accord avec	est en désaccord avec	manque d'éléments pour évaluer
L'auto-évaluation du JOUR 1				
L'auto-évaluation du JOUR 2				
L'auto-évaluation du JOUR 3				

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES ÉVALUATIONS COMPLÉTÉES À LA FIN DE LA FORMATION PAR LES PARTICIPANT-E-S AINSI QUE DE L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PERSONNE ÉVALUÉE ET JE FAIS LES CONSTATS SUIVANTS :

1. Insatisfaisant 2. À améliorer 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant 5. Ne s'applique pas

CRITÈRES	ÉCHELLE D'APPRÉCIATION					COMMENTAIRES
	1	2	3	4	5	
#1 Elle a une perception réaliste de ses points forts et de ceux à travailler.						
#2 Elle reçoit des commentaires généralement positifs de la part des participant-e-s..						
#3 L'auto-évaluation et les évaluations des participant-e-s correspondent à mes observations.	OUI		NON			
#4 Au besoin, autres commentaires :						

⁴ À remettre à la Collective du ROEQ sur place. Cette information sera traitée de façon CONFIDENTIELLE

FICHE PERSONNELLE DE RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION
COMME FORMATRICE OU FORMATEUR ESPACE¹

Organisme : _____

Nom de la candidate ou du candidat : _____

Adresse complète : _____

Recommandé-e : oui avec conditions non-recommandé-e

La candidate-la candidat a été informé du fait que la Collective du ROEQ serait informée de cette recommandation et a donné son accord en ce sens.

Oui non

Préciser les raisons sous-tendant le type de recommandation.

Dans le cas de recommandation avec conditions, préciser les conditions à remplir pour obtenir la certification.

Signature de la coordonnatrice au programme

Date : _____ 20 ____

¹ Fiche à remettre à la Collective du ROEQ sur place avec copie à la personne concernée et à son organisme d'appartenance. Cette information sera traitée de façon CONFIDENTIELLE.

ÉTAPE #6

CERTIFICATION

INSTANCE RESPONSABLE :

Coordonnatrice au programme avec entérinement de la collective du ROEQ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CERTIFICATION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Suite aux étapes 1 à 5, la coordonnatrice au programme est responsable de certifier les formatrices et les formateurs ESPACE. Pour ce faire, elle :

- fait entériner sa décision par la collective du ROEQ;
- informe de sa décision l'organisme ESPACE qui avait recommandé la candidature;

ÉTAPE #7

ÉVALUATION CONTINUE

INSTANCE RESPONSABLE :

ROEQ via la coordonnatrice au programme et la coordonnatrice

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Objectifs de l'évaluation continue
- Processus de l'évaluation continue
- Coûts de l'évaluation continue

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (Non inclus ici)

- Auto-évaluation de la formatrice ou du formateur ESPACE lors d'une formation d'animatrices-d'animateurs (primaire ou préscolaire)
(Voir les trousseaux des formatrices-formateurs ESPACE)
- Évaluation par les candidates-les candidats de la formation d'animatrices-d'animateurs (primaire ou préscolaire)
(Voir les trousseaux des formatrices-formateurs ESPACE)
- Registre individuel des formations données par chaque formatrice-formateur ESPACE

ÉVALUATION CONTINUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Objectifs de l'évaluation

- Avoir un processus de suivi continu;
- Assurer une uniformité dans la qualité des formations données.

Processus d'évaluation continue

- 1- Suite à chaque formation d'animatrices-animateurs ESPACE :
Envoi à la coordonnatrice au programme du ROEQ de l'auto-évaluation complétée par la formatrice ou le formateur ESPACE en y joignant les évaluations complétées par les candidates animatrices et candidats animateurs.
- 2- Lors de la réception des documents, la coordonnatrice au programme du ROEQ prend connaissance des documents reçus et les analyse de la façon suivante:
 - Elle complète le registre individuel de la formatrice ou du formateur ESPACE en y colligeant les commentaires qui lui sont particuliers dans l'auto-évaluation et dans les évaluations.
 - Elle relève les points qui semblent poser problème ou qui ne sont pas clairs et contacte la formatrice ou le formateur pour les clarifier et, s'il y a lieu, voir les correctifs à apporter.
 - Elle relève les demandes d'aide et y apporte un suivi après évaluation avec la coordonnatrice du ROEQ

Pour ces demandes d'aide, la formatrice ou le formateur a la possibilité, entre autres, de demander au ROEQ qu'une formatrice ou un formateur vienne l'observer sur le terrain durant toute la formation ou pour un point en particulier.

Pour assurer cette aide, le ROEQ puise dans la liste des formatrices-formateurs disponibles pour former ailleurs que dans leur organisme.

Une fois la demande d'aide évaluée par la coordonnatrice au programme et par la coordonnatrice du ROEQ, elle sera soumise, au besoin, au comité finances. À la lumière des recommandations de ces deux instances, la collective du ROEQ ou le comité exécutif prendra la décision finale et la collective de l'organisme concerné sera informée.
- 3- Au besoin, la coordonnatrice au programme contacte la coordonnatrice du ROEQ
- 4- La coordonnatrice au programme fait rapport à la collective du ROEQ en cas de problème ou sinon, lors du renouvellement de certification.

Coûts de l'évaluation continue

Si un suivi doit être apporté à une demande d'aide, la répartition des coûts se fait comme suit :

- Observation sur le terrain.
Remboursement des frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) de la formatrice ou du formateur qui ira observer et paiement de son salaire partagés également entre l'organisme ESPACE et le ROEQ selon les modalités financières et politiques de remboursement du ROEQ, pour la formatrice ou le formateur ESPACE qui ira observer. Le ROEQ paiera tous les frais réclamés et en facturera la moitié à l'organisme concerné.

Tout salaire et toute demande de remboursement de frais en provenance de la formatrice ou du formateur à l'origine de la demande d'aide sont assumés par son organisme.

- Autres formes d'aide qu'une observation sur le terrain.
Si des frais sont rattachés à d'autres formes d'aide, ils seront partagés également entre l'organisme ESPACE d'appartenance et le ROEQ

Tout salaire et toute demande de remboursement de frais en provenance de la formatrice ou du formateur ESPACE à l'origine de la demande d'aide sont assumés par l'organisme d'appartenance.

ÉTAPE #8

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION

INSTANCE RESPONSABLE :

ROEQ via la coordonnatrice et la coordonnatrice au programme

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Processus
- Critères de renouvellement
- Situations particulières

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (inclus ici)

- Formatrices et formateurs ESPACE : fiche personnelle de renouvellement de certification avec condition ou de non renouvellement

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (non inclus ici)

- Formulaire de renouvellement annuel de certification

RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION : INFORMATIONS GÉNÉRALES

PROCESSUS

Chaque année, les collectives des organismes ESPACE complètent le formulaire de renouvellement annuel de certification envoyé par le ROEQ en s'assurant que les personnes répondent aux critères du ROEQ.

Lorsqu'aucun problème n'est soulevé, le renouvellement se fait par résolution à la collective du ROEQ. Alors que si un problème est soulevé, c'est une fiche personnelle de renouvellement qui est présentée à la collective du ROEQ.

Le renouvellement de la certification des formatrices-formateurs ESPACE est conditionnel à une recommandation faite en ce sens à la collective du ROEQ par la coordonnatrice au programme et la coordonnatrice du ROEQ.

CRITÈRES DE RENOUVELLEMENT

- 1- S'impliquer, à la permanence ou dans l'équipe d'animation, au sein d'un organisme ESPACE membre du ROEQ.
- 2- Participer aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs ESPACE, soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur ESPACE de son organisme, s'il y a lieu.
- 3- Avoir l'appui de la collective de son organisme par une résolution.
- 4- Être recommandé-e par la coordonnatrice au programme et la coordonnatrice du ROEQ, considérant les évaluations reçues lors des formations données.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Suite à une période de 2 ans et plus sans implication au sein d'un organisme ESPACE

Suite à une période de 2 ans et plus sans implication au sein d'un organisme ESPACE, la personne qui désire redevenir active comme formatrice-formateur ESPACE devra :

- 1- Être recommandé-e par la collective de son organisme.
- 2- Contacter la coordonnatrice au programme pour obtenir les documents à jour nécessaires à sa tâche de formatrice-formateur ESPACE.
- 3- Idéalement, assurer sa première formation en co-formation et non en solo. En cas de difficulté, contacter la coordonnatrice au programme pour voir les alternatives possibles.
- 4- S'engager à s'impliquer activement au sein de son organisme.
- 5- S'engager à participer aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs ESPACE, soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur ESPACE de son organisme, s'il y a lieu.

Suite à un déménagement

Suite à un déménagement, la formatrice ou le formateur ESPACE devra aviser la coordonnatrice au programme et la responsable administrative du ROEQ de ses nouvelles coordonnées le plus rapidement possible.

Suite à un déménagement, la personne qui est engagée par un autre organisme ESPACE membre du ROEQ et qui désire redevenir active comme formatrice-formateur ESPACE devra :

- 1- Présenter une lettre de recommandation de son ancien organisme.
- 2- Être recommandée par la collective de son nouvel organisme qui jugera s'il y a des besoins ou non et si cette personne correspond au profil recherché.
- 3- S'engager à s'impliquer activement au sein de son organisme.
- 4- S'engager à participer aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs ESPACE, soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur ESPACE de son organisme, s'il y a lieu.

Problème majeur

En cas de problème majeur avec le renouvellement d'une certification, la personne concernée doit repasser par une étape de probation appropriée à la difficulté rencontrée. Par problème majeur, nous référons par exemple à un problème de fond ou encore à une difficulté qui a été nommée mais qui persiste et ne se règle pas, etc.

En cas de non-recommandation pour renouveler une certification, la collective du ROEQ doit en préciser les raisons à la personne concernée et à son organisme.

Advenant le cas où le renouvellement serait sous conditions, ces dernières doivent être précisées, ainsi que les mécanismes prévus pour accompagner la personne concernée. La coordonnatrice au programme et la coordonnatrice du ROEQ doivent en assurer le suivi et informer la collective du ROEQ des conclusions finales suivant le processus d'accompagnement prévu, ainsi que l'organisme d'appartenance de la formatrice ou du formateur.

Coûts

Si la formatrice ou le formateur ESPACE doit repasser par une étape de probation, tous les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) ainsi que le salaire de la personne mandatée par le ROEQ sont assumés par l'organisme concerné.

FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE :
FICHE PERSONNELLE DE RENOUELEMENT DE CERTIFICATION
AVEC CONDITION OU DE NON RENOUELEMENT⁵

Organisme : _____

Nom de la formatrice ou du formateur : _____

Adresse complète : _____

Recommandé-e avec conditions non-recommandé-e

La formatrice-le formateur a été informé-e du fait que la Collective du ROEQ prendrait connaissance de cette information et a donné son accord en ce sens :

Oui non

Préciser les raisons sous-tendant le type de recommandation.

Dans le cas de recommandation avec conditions, préciser les conditions à remplir pour obtenir le renouvellement de la certification.

Signature de la coordonnatrice au programme

Signature de la coordonnatrice du ROEQ

Date : _____ 20 ____

:

⁵ Fiche à remettre à la collective du ROEQ avec copie à la personne concernée et à son organisme d'appartenance. Information à traiter de façon CONFIDENTIELLE.

ÉTAPE #9

POUR LES BESOINS D'ÉCHANGES ET DE SUPPORT

INSTANCE RESPONSABLE :

ROEQ via la coordonnatrice au programme

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Rencontre annuelle des formatrices-formateurs ESPACE
- Autres formes de support

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ (Non inclus ici)

- Grille d'auto-évaluation des formatrices-formateurs ESPACE : section sur les besoins de discussion. (Voir les trousseaux de formation)

POUR LES BESOINS D'ÉCHANGES ET DE SUPPORT : **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

RENCONTRE ANNUELLE DES FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE

Objectifs

Afin de briser leur isolement et de leur apporter du soutien dans leurs tâches, le ROEQ organise une rencontre annuelle de deux jours pour les formatrices-formateurs ESPACE.

Une journée de cette rencontre se veut un lieu d'échanges et de discussion sur les formations et peut donner lieu à des recommandations pour la collective du ROEQ afin de répondre aux besoins des formatrices-formateurs, y compris, si jugé nécessaire, la demande pour la mise sur pied de comités de travail. Par exemple, les difficultés rencontrées lors de la dernière formation donnée, les candidat-e-s récalcitrant-e-s, des techniques d'animation, etc.

Organisation

La coordonnatrice au programme est responsable de l'organisation de cette journée dont l'ordre du jour est déterminé par les points soulevés dans les auto-évaluations des formatrices-formateurs dans la section prévue à cette fin ainsi que par des sujets d'actualité ou autres sujets jugés pertinents.

Participation obligatoire

La participation à cette rencontre est obligatoire et toute situation particulière sera ramenée à la coordonnatrice au programme. Les formatrices-formateurs s'engagent à participer à la rencontre soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de la rencontre avec l'autre formatrice-formateur de leur organisme, s'il y a lieu.

Le ROEQ assume les frais de participation pour une personne. Cependant il favorise la présence de deux formatrices-formateurs par organisme mais ne peut présentement, l'assumer financièrement.

Coûts

Le ROEQ rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) selon les modalités financières et politiques de remboursement du ROEQ. Chaque organisme assume le salaire de ses formatrices-formateurs ESPACE.

AUTRES FORMES DE SUPPORT

Pour toute question relative aux formations, les formatrices-formateurs ESPACE peuvent compter sur le support de la coordonnatrice au programme du ROEQ en plus de l'entraide entre formatrices et formateurs, lorsque c'est possible.

ÉTAPE #10

FORMATION CONTINUE

INSTANCE RESPONSABLE :

Collective du ROEQ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Formation annuelle pour les formatrices-formateurs ESPACE
- Autres activités de formation continue
- Choix des sujets abordés lors des activités de formation continue

OUTILS RECOMMANDÉS PAR LE ROEQ

- Aucun

FORMATION CONTINUE : INFORMATIONS GÉNÉRALES

FORMATION ANNUELLE POUR LES FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE

Afin de briser leur isolement et de leur apporter du soutien dans leurs tâches, le ROEQ organise une rencontre annuelle de deux jours pour les formatrices-formateurs ESPACE dont une journée est consacrée à la formation continue.

Participation obligatoire

La participation à cette activité est obligatoire et toute situation particulière sera ramenée à la coordonnatrice au programme. Les formatrices-formateurs s'engagent à participer à l'activité de formation continue soit en y assistant soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de cette activité, avec l'autre formatrice-formateur de leur organisme, s'il y a lieu.

Le ROEQ assume les frais de participation pour une personne. Cependant il favorise la présence de deux formatrices-formateurs par organisme mais ne peut présentement, l'assumer financièrement.

Coûts

Le ROEQ rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) selon les modalités financières et politiques de remboursement du ROEQ. Aucun salaire n'est payé par le ROEQ aux formatrices-formateurs ESPACE.

AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Au besoin, lors du congrès du ROEQ, il peut y avoir un ou des ateliers spécifiques aux formatrices-formateurs ESPACE. Par exemple, sur les techniques d'animation pour les adultes, etc.

CHOIX DES SUJETS ABORDÉS LORS DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

Lors de leur rencontre annuelle, les formatrices-formateurs ESPACE déterminent leurs besoins. Par la suite, la coordonnatrice au programme achemine leur recommandation à la collective du ROEQ en s'assurant d'indiquer :

- l'activité de formation désirée;
- la personne ressource pour cette formation;
- les coûts reliés à la tenue de cette activité de formation.

ANNEXE 1

FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE POUVANT FORMER AILLEURS QUE DANS LEUR ORGANISME D'APPARTENANCE

MISE EN CONTEXTE

Afin de mieux répondre aux besoins de formation de ses organismes ESPACE membres, le ROEQ fonctionne avec une liste de formatrices et formateurs ESPACE ayant l'intérêt et la disponibilité ainsi que l'appui de leur organisme pour aller former ailleurs. Vous trouverez ci-après les principales informations relatives à cette liste.

CRITÈRES POUR FIGURER SUR LA LISTE DE FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE POUVANT FORMER AILLEURS QUE DANS LEUR ORGANISME D'APPARTENANCE

- 1- Avoir reçu sa certification de la collective du ROEQ comme formatrice ou formateur ESPACE et la renouveler annuellement sans condition.
- 2- Obtenir une dispense de sa Collective afin de pouvoir former ailleurs que dans son organisme d'appartenance.
- 3- Faire parvenir, à la coordonnatrice au programme, le formulaire de demande complété accompagné d'une résolution de sa Collective. (voir ces documents dans les pages suivantes).
- 4- Avoir l'appui de la Collective du ROEQ par résolution.

CRÉDIT DE COTISATION ET MONTANT COMPENSATOIRE

L'organisme qui libère une formatrice ou un formateur ESPACE peut, s'il le désire et suivant la situation, réclamer un crédit de cotisation ou un montant compensatoire de 50\$/jour de formation offert. Pour plus de détails sur l'application de cette mesure, voir à l'annexe 2 la résolution 06-04-1 F-1-6 « Crédit de cotisation et montant compensatoire : détermination du montant journalier ».

**FORMULAIRE DE DEMANDE POUR FIGURER SUR LA LISTE DES FORMATRICES ET FORMATEURS
POUVANT FORMER, AILLEURS QUE DANS LEUR ORGANISME D'APPARTENANCE, POUR LE ROEQ**

Nom de la formatrice certifiée ou du formateur certifié : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Organisme d'appartenance : _____

Dates des dernières formations données :

- Primaire de base en co-formation en solo _____

- Primaire complémentaire en co-formation en solo _____

- Préscolaire en co-formation en solo _____

Explique tes motivations à former pour le ROEQ ailleurs que dans ton organisme d'appartenance ainsi que tes expériences en formation (utiliser le verso au besoin)

Mois de disponibilité pour former ailleurs que dans ton organisme d'appartenance :

janvier	février	mars	avril	mai	juin
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre

Commentaires: _____

J'ai pris connaissance de la résolution 03-10-2 PR 12-32 : Oui

Ci- joint une résolution de la collective de mon organisme d'appartenance :

- Acceptant de me libérer pour former ailleurs que dans mon organisme d'appartenance;
- 1. Spécifiant les conditions (nombre de formations, niveaux, ententes préalables, etc.);

Signature de la formatrice ou du formateur ESPACE

Date 20 ____

RÉSOLUTION DE L'ORGANISME D'APPARTENANCE DE LA FORMATRICE, DU FORMATEUR ESPACE.

**DEMANDE DE _____ POUR FIGURER SUR LA LISTE
DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE POUVANT FORMER AILLEURS QUE
DANS LEUR ORGANISME D'APPARTENANCE, POUR LE ROEQ**

Considérant :

- Le formulaire complété par _____, formatrice-formateur ESPACE certifié-e, pour figurer sur la liste des formatrices et formateurs pouvant former ailleurs que dans leur organisme d'appartenance, pour le ROEQ;

- Le fonctionnement du ROEQ concernant cette liste et décrit dans les résolutions suivantes :
 - ❖ 03-10-2 PR-12-32 «Formations offertes par le ROEQ à ses membres»
 - ❖ 06-02-3 PR-32-84 « Formations offertes par le ROEQ : précisions »
 - ❖ 06-04-1 F-1-6 « Crédit de cotisation et montant compensatoire: détermination du montant journalier »

La Collective d'ESPACE _____, lors de sa réunion tenue le _____ 20 ____, accepte de libérer des heures de travail à cette formatrice, à ce formateur, pour former ailleurs que dans son organisme. Les conditions suivantes s'appliquent (nombre de formations, niveaux, selon une entente préalable, etc.) :

Proposée par : _____ Appuyée par : _____

Adoptée à l'unanimité.

ANNEXE 2

RÉSOLUTIONS⁶

- ❖ 02-5-1 PR-2-17 Certification des nouvelles formatrices régionales
- ❖ 03-5-1 PR-8-22 Implication des formatrices sur des comités de sélection
- ❖ 03-10-2 PR-12-32 Formations offertes par le R.O.E.Q. à ses membres
(voir les précisions apportées par la résolution 06-02-3 PR-32-84 Formations offertes par le R.O.E.Q. : précisions)
- ❖ 03-10-2 PR-14-35 Formation de formatrices régionales : probation
- ❖ 04-02-4 PR-37-89 Présence à la rencontre de la Table des formatrices régionales pour les organismes qui en ont
- ❖ 04-02-4 PR-38-90 Conditions pour assurer la disponibilité des formatrices régionales : principes généraux
- ❖ 04-02-4 PR-39-91 Réorganisation des formations : formatrices
- ❖ 04-05-1 PR-6-20 Balises pour budgéter le travail d'une formatrice régionale au sein d'un organisme Espace membre du R.O.E.Q.
- ❖ 04-05-1 PR-7-21 Formation de formatrices régionales
- ❖ 04-05-1 D-7-27 Établissement des balises et critères de participation ainsi que des principes financiers à l'égard d'activités répondant à un besoin commun (R.O.E.Q. et organismes Espace membres)
- ❖ 04-12-3 PR-20-86 Formateur régional
- ❖ 05-04-1 PR-8-22 Modification du processus d'adoption des trousse de formation
- ❖ 05-10-2 PR-14-47 Formations Espace : considérer le fait de les donner à deux comme un idéal
- ❖ 06-02-3 PR-32-84 Formations offertes par le R.O.E.Q. : précisions

⁶ Lorsqu'il est question de la coordonnatrice des formations à l'intérieur des résolutions suivantes, il s'agit maintenant de faire référence à la coordonnatrice au programme du ROEQ. De même, certaines résolutions réfèrent uniquement aux formatrices ou encore aux formatrices régionales. Nous devons maintenant comprendre formatrices-formateurs ESPACE.

- ❖ 06-02-3 PR-34-94 Comité validation des candidatures du R.O.E.Q. : entrevue des candidates et des candidats
- ❖ 06-04-1 F-1-6 Crédit de cotisation et montant compensatoire : détermination du montant journalier
- ❖ 06-10-2 PR-8-40 Formatrices-formateurs Espace : renouvellement de certification (en remplacement de la résolution 98-5-1 PR-3-20 Renouvellement de la certification des formatrices régionales)
- ❖ 06-10-2 PR-10-42 Formatrices-formateurs Espace : protocole d'engagement des candidates et candidats envers le R.O.E.Q.
- ❖ 07-10-2 PR-17-54 Recueil d'outils de formation pour les formatrices-formateurs Espace : mandat de la personne responsable
- ❖ 08-10-2 COM-2-43 Recommandations du comité validation des candidatures
- ❖ 10-10-2 PR-13-40 Fonctionnement de l'étape de probation (étape 5) des candidat-e-s formatrices et formateurs ESPACE
- ❖ 11-10-2 COM-3-59 Processus d'actualisation continue des trousseaux de formation: nouveau mandat
- ❖ 12-05-1 PR-11-26 Rencontre des formatrices et formateurs ESPACE : formule incluant un jour de formation continue et un jour de réunion
- ❖ 13-05-1 COM-02-28 Comité formation continue des formatrices et formateurs ESPACE: mandat et composition
- ❖ 16-05-1 PR-5-25 Augmentation du temps de formation primaire pour plus de cinq (5) candidates-candidats
- ❖ 17-10-2 ACT-5-79 Actualisation de l'étape #5 PROBATION pour y intégrer la co-formation avec la coordonnatrice au programme
- ❖ 18-05-1 PR-4-27 Clarifier les critères permettant de devenir formatrice ou formateur ESPACE

02-5-1

PR-2-17

CERTIFICATION DES NOUVELLES FORMATRICES RÉGIONALES

- **Considérant que la collective de chaque organisme recommande ses candidates, à la formation de formatrice régionale, selon la grille de vérification des critères requis adoptés en collective du R.O.E.Q.;**
- **Considérant que les candidates à la formation de formatrice sont généralement toutes recommandées, à la fin, par la coordonnatrice des formations;**
- **Considérant qu'il existe, aux rencontres de Collective du R.O.E.Q., un processus d'entérinement des décisions prises par la coordonnatrice des formations et une possibilité de les questionner;**
- **Considérant que les formatrices relèvent du R.O.E.Q.**

Lucie Boily, sur recommandation de la Table des formatrices, propose que la coordonnatrice des formations du R.O.E.Q. ait le pouvoir de certifier comme formatrices régionales les candidates ayant complété la formation de formatrice régionale avec succès.

Que cette certification soit entérinée par la Collective du R.O.E.Q., lors de sa rencontre suivant la formation.

Que toute situation particulière ou posant problème soit ramenée à la Collective du R.O.E.Q., par la coordonnatrice des formations, avant que la candidate en question soit certifiée.

Appuyé par Monique Paquet. Adopté à l'unanimité.

03-05-1

PR-8-22

IMPLICATION DES FORMATRICES SUR DES COMITÉS DE SÉLECTION

- **Considérant notre préoccupation quant au partage du pouvoir, des responsabilités et de la certification;**
- **Considérant que l'une des priorités d'action de l'année 2002-2005 est d'assurer une relève connaissant et partageant les valeurs féministes et communautaires;**
- **Considérant que la tâche de la formatrice est la formation et la recommandation à la certification;**

Lucie Boily propose, qu'idéalement, la formatrice qui assume une ou des formations, autant celles données par le R.O.E.Q. que celles données dans les organismes, ne fasse pas partie :

- du comité de sélection de l'organisme pour les candidates et candidats à une ou des formations (animatrice / animateur, formatrice)
- du comité validation des candidatures du R.O.E.Q. (formation de formatrice)

Appuyé par Carole Richer. Adopté à l'unanimité.

03-10-2

PR-12-32

FORMATIONS OFFERTES PAR LE R.O.E.Q. À SES MEMBRES

- Considérant que seulement 2 formations en 6 ans ont été effectivement données par le R.O.E.Q. en réponse à 2 organismes;
- Considérant les coûts élevés que représentent le fonctionnement avec dates fixes de formation : temps de la coordonnatrice des formations pour informer les organismes, répondre à leurs questions, se concerter avec la responsable administrative du R.O.E.Q., gérer la banque de formatrices pouvant former pour le R.O.E.Q., etc.;
- Considérant que le fonctionnement avec dates fixes de formation ne semble pas répondre adéquatement aux besoins des organismes membres;
- Considérant la volonté de la Collective que la tâche de la coordonnatrice des formations soit axée davantage sur les contenus, l'analyse que sur les formations à donner et qu'il faut donc recourir aux formatrices régionales pour répondre aux besoins de formation;
- Considérant le temps mis par la coordonnatrice des formations pour gérer la banque de formatrices habilitées à former pour le R.O.E.Q.;
- Considérant les inconvénients pour les formatrices de la banque qui doivent négocier avec leur organisme ou leur employeur pour geler des dates possibles de formation, s'organiser pour finalement voir la formation annulée;
- Considérant que le R.O.E.Q. travaille à resserrer l'encadrement du travail des formatrices régionales (trousses de formation, observation, etc.) garantissant ainsi une meilleure uniformité des formations;
- Considérant que le R.O.E.Q. a besoin de la coopération de ses organismes membres pour que ceux-ci libèrent leurs formatrices régionales afin de pouvoir offrir des formations à ses membres;

Sur recommandation de la coordonnatrice du R.O.E.Q. et de la coordonnatrice des formations, Odette Théberge propose ce qui suit :

- **Abolition du fonctionnement avec dates fixes de formations offertes par le R.O.E.Q.**
- **Abolition de la banque de formatrices qui serait remplacée par une liste de formatrices régionales intéressées à former ailleurs que dans leur région et dont l'organisme d'appartenance serait prêt à les dégager pour aller former ailleurs.**
- **Crédit pour les organismes qui accepteraient de libérer une formatrice régionale pour qu'elle aille former dans une autre région, de manière à compenser pour l'absence de cette formatrice. Le R.O.E.Q. créditerait l'organisme à raison de 50\$/jour de formation donnée et ce, sur sa cotisation de membre de l'année suivante.**
- **Adoption du processus suivant pour répondre aux besoins des organismes qui choisirait de s'adresser au R.O.E.Q. pour avoir une formation :**
 1. **La Collective de l'organisme adresse sa demande de formation à la coordonnatrice des formations.**
 2. **La coordonnatrice des formations donne à l'organisme la liste des formatrices régionales pouvant être dégagées par leur organisme pour former.**
 3. **C'est la responsabilité de l'organisme demandeur d'entrer en contact avec la formatrice de son choix dans cette liste afin d'organiser la formation. Les formatrices sur la liste sont toujours libres d'accepter ou de refuser d'aller former.**
 4. **Une fois les ententes prises, l'organisme demandeur informe la coordonnatrice des formations.**

Autres considérations :

- a) **La totalité des coûts sont au frais de l'organisme demandeur.**
- b) **La formatrice est payée selon les conditions en vigueur au R.O.E.Q. que ce soit pour le nombre d'heures, le taux horaire ou les frais de déplacements.**
- c) **Prévoir un délai de 4 semaines pour recevoir le matériel en provenance du R.O.E.Q. (textes d'ateliers, section participant-e de la trousse, etc.)**

Appuyé par Jacinthe Poirier. Adopté à l'unanimité.

03-10-2

PR-14-35

FORMATION DE FORMATRICES RÉGIONALES : PROBATION

- **Considérant qu'il y a consensus sur le fait que ce soit la coordonnatrice des formations qui forme les formatrices;**
- **Considérant que l'uniformité de regard, de style de rétroaction, d'attentes permet de limiter, voire éviter, les rétroactions contradictoires données aux candidates;**
- **Considérant que la résolution 97-2-3 PR-21-102 souligne que, pour les animatrices-les animateurs, la formation primaire est un pré-requis pour suivre la formation préscolaire, il semble logique de faire un parallèle avec la formation de formatrice régionale et d'utiliser la même façon de faire;**
- **Considérant que, par le passé, les formatrices formées uniquement pour le préscolaire ont été rares (les organismes préférant outiller leurs formatrices à être polyvalentes et les candidates peu intéressées à se déplacer deux fois pour être formées);**
- **Considérant qu'actuellement, sur 22 formatrices, 19 le sont pour les niveaux primaire et préscolaire alors que trois le sont pour le niveau primaire seulement et aucune pour le niveau préscolaire seulement;**
- **Considérant que l'observation du jour 1 de la formation nous permet d'observer toute la prise de contact de la candidate formatrice avec le groupe; comment elle aide, de par ses attitudes, ses comportements à installer un climat de confiance et de coopération; comment elle nomme clairement et fermement les limites de la formation et les siennes face aux attentes possiblement irréalistes des candidates animatrices- des candidats animateurs; comment elle expose clairement son mandat de transmission de connaissances, de savoir faire et de savoir être et d'évaluation de l'insertion possible des candidates animatrices- des candidats animateurs au sein d'un organisme Espace selon les valeurs du R.O.E.Q. et qu'en plus cette journée nous permet d'observer l'intégration des valeurs fondamentales d'Espace que sont le féminisme, l'approche communautaire et l'appropriation du pouvoir de par la façon dont la formatrice va les transmettre, clarifier les notions et répondre aux questions des candidates animatrices et candidats animateurs;**

- **Considérant que l'observation du jour 2 de la formation primaire nous permet d'évaluer l'ouverture de la candidate formatrice à recevoir et répondre aux éventuels préjugés, mythes face à la problématique de la violence faite aux enfants; comment les théories de prévention sont présentées; comment la candidate formatrice fait les liens entre les valeurs d'Espace et les attitudes à avoir en salle de classe avec les enfants; comment elle donne de la rétro action pour les jeux de rôle, comment elle gère la dynamique de groupe et les différences qui commencent éventuellement à poindre;**
- **Considérant que le jour 3 de la formation nous permet d'observer la clarté de la candidate formatrice à transmettre les outils de communication et leur importance; comment elle va se montrer à l'aise ou non à en utiliser certains (le comment ça va et les appréciations) comment elle va encadrer leur utilisation par les candidates animatrices et candidats animateurs ; comment elle va éventuellement gérer les résistances; comment elle va présenter globalement les divers ateliers et parler de l'uniformité nécessaire et du respect de la base d'unité;**
- **Considérant que, par souci de continuité dans l'observation/évaluation générale et plus particulièrement dans l'observation des réactions de la candidate formatrice face à l'évolution de la dynamique de groupe, l'observation/évaluation doit se dérouler minimalement sur trois jours consécutifs ;**

Christiane Nault, sur recommandation du comité d'étude propose:

- **Que la formation de formatrice au niveau primaire soit un pré-requis pour suivre la formation de formatrice au niveau préscolaire;**
- **Que la formation de formatrice soit complétée par une pratique terrain où le rôle de la coordonnatrice des formations sera d'observer / évaluer de façon à accompagner/ soutenir / renforcer la formatrice, avec ententes préalables quant au temps pour donner la rétroaction, etc.**
- **Que l'observation/évaluation d'une candidate formatrice se fasse uniquement lors de la pratique terrain d'une formation d'animatrices et d'animateurs au niveau primaire;**
- **Que la coordonnatrice des formations aille observer/évaluer chaque candidate formatrice durant les jours 1- 2 et 3 de la première formation primaire;**
- **Que, dans le cas d'une impossibilité de la coordonnatrice des formations, ce travail d'observation/évaluation soit effectué par une formatrice régionale d'expérience du R.O.E.Q. dont le nom est sur la liste et d'une région différente de la région d'appartenance de la candidate formatrice.**

Appuyé par Claire Langevin. Adopté à l'unanimité.

04-02-4

PR-37-89

PRÉSENCE À LA RENCONTRE DE LA TABLE DES FORMATRICES RÉGIONALES POUR LES ORGANISMES QUI EN ONT

- **Considérant le mandat de la Table des formatrices ;**
- **Considérant la pratique systématique actuelle faisant que, au moins une formatrice par région, assiste déjà à la rencontre annuelle de la Table des formatrices;**
- **Considérant le protocole d'entente entre le R.O.E.Q. et les formatrices édictant l'engagement de ces dernières face aux formations et à la Table des formatrices;**
- **Considérant le consensus selon lequel l'activité de formation est obligatoire pour au moins une formatrice par région;**
- **Considérant les capacités financières actuelles du R.O.E.Q.;**

Sur recommandation du comité d'étude, Odette Théberge propose que :

- **la présence d'au moins une formatrice par région soit obligatoire à la rencontre de la Table des formatrices**
- **les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient payés par le R.O.E.Q.**

Étant donné, qu'idéalement, les deux formatrices de chaque région devraient assister aux rencontres de la Table, que cette situation soit revue selon l'augmentation des revenus du R.O.E.Q.

Toute situation particulière sera ramenée à la coordonnatrice au programme.

Appuyé par Claire Langevin. Adopté à l'unanimité.

04-02-4

PR-38-90

CONDITIONS POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ DES FORMATRICES RÉGIONALES : PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Considérant que la formation est un volet important des activités du R.O.E.Q.;**
- **Considérant que le travail des formatrices est essentiel pour assurer ce volet (transmission des valeurs et des connaissances sur lesquelles repose l'analyse et les interventions des organismes Espace);**
- **Considérant qu'il faut assurer la disponibilité des formatrices régionales et préciser leurs conditions de travail;**
- **Considérant que la Table des formatrices régionales favorise qu'il y ait co-formation;**
- **Considérant l'intérêt pour les organismes Espace et pour les formatrices régionales d'avoir une description de tâches claire pour les aider à planifier la banque d'heures annuelles nécessaires pour avoir une formatrice régionale;**

Dans un objectif d'uniformité, Sylvie Carter propose que :

- 1- **les éléments suivants se retrouvent dans la description de tâches des formatrices régionales et que chaque organisme Espace membre du R.O.E.Q. leur prévoit du temps pour :**
 - **former (une formatrice doit former pour conserver sa certification), voir la résolution 98-5-1 PR-3-20 « Renouvellement de la certification des formatrices régionales »;**
 - **assister à la rencontre de la Table des formatrices régionales et participer à l'activité de formation continue;**
 - **s'acquitter des suivis générés par les rencontres de la Table des formatrices régionales, en :**
 - **participant à des comités de travail**
 - **faisant des suivis individuels**
 - **s'acquitter des suivis issus des dossiers de la coordonnatrice au programme qui sollicite la participation des formatrices.**

- 2- **Idéalement, toutes les heures de travail nécessaires pour donner les formations d'animatrices et d'animateurs aux niveaux primaire (y compris la formation complémentaire) et préscolaire, soient apparentes et uniformes , au sein des organismes Espace membres du R.O.E.Q.**
 - **Pour 1 ou 2 formatrices selon le cas.**
 - **Qu'elles soient inscrites dans leurs conditions de travail.**
 - **Qu'elles soient budgétées annuellement par chaque organisme selon le nombre de formations prévues.**

Appuyé par Josée M. Gosselin. Adopté à l'unanimité.

04-02-4

PR-39-91

RÉORGANISATION DES FORMATIONS : FORMATRICES

- Considérant les consensus obtenus en réunion de la Collective du R.O.E.Q. en mai, octobre, décembre 2003 et en février 2004 concernant la formation des formatrices régionales et que l'on retrouve dans le tableau « Formation de formatrices régionales »;

Odette Théberge propose que :

- 1- le tableau ci-haut mentionné et inclus dans la présente résolution devienne le point de référence pour l'organisation des formations et des formatrices au R.O.E.Q.;
- 2- la coordonnatrice du R.O.E.Q. et la coordonnatrice des formations ressortent de ce tableau les éléments touchant le fonctionnement et demandant à être précisés, ajustés ou discutés et les ramènent à la Collective dès que possible;
- 3- le comité balise du R.O.E.Q. ressorte de ce tableau les éléments financiers demandant à être précisés, ajustés ou discutés et qu'il les ramène à la Collective dès que possible.

<u>Formation de formatrices régionales</u>		
<u>Étapes du processus</u>	<u>Instance responsable</u>	<u>Outils</u>
Sélection	La responsabilité de proposer les candidatures à la formation de formatrice régionale revient à la Collective d'un organisme régional à partir des outils du R.O.E.Q.	Regrouper dans un même document les informations générales, processus, grilles, formulaires, etc. suivant chacune des étapes à franchir pour devenir et demeurer formatrice régionale. Grille de présentation de candidature fournie par le R.O.E.Q. (à actualiser)

<u>Étapes du processus</u>	<u>Instance responsable</u>	<u>Outils</u>
Recommandation à la formation	<p>La responsabilité de la recommandation à la formation de formatrice appartient au R.O.E.Q. via un Comité validation des candidatures.</p> <p>Composition du Comité validation des candidatures du R.O.E.Q.:</p> <ul style="list-style-type: none"> -la coordonnatrice du R.O.E.Q.; -1 membre de la Collective du R.O.E.Q.; -une formatrice régionale d'expérience. 	Regrouper dans un même document les informations générales, processus, grilles, formulaires, etc. suivant chacune des étapes à franchir pour devenir et demeurer formatrice régionale.
Formation donnée par	<p>R.O.E.Q. (une fois l'an) organisation et coûts* pour deux formatrices polyvalentes par organisme. Formation donnée par la coordonnatrice des formations.</p> <p>*Rétribution des candidat-e-s : La rétribution des candidates-candidats est assurée par l'organisme régional d'appartenance selon le salaire en vigueur dans l'organisme.</p>	<p>Description de tâches pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former - maintenir sa certification
Certification provisoire	Par la coordonnatrice des formations.	
<p>PROBATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique* ▪ Observation* ▪ Évaluation* <p>* L'observation d'une formation donnée sur le terrain et son évaluation devraient faire partie de la certification des formatrices.</p>	Coordonnatrice des formations. En cas d'impossibilité : une formatrice régionale d'expérience du R.O.E.Q. d'une région différente de la région d'appartenance de la candidate formatrice.	Vérifier la grille utilisée il y a quelques années pour les formatrices provinciales et l'ajuster au besoin.

<u>Étapes du processus</u>	<u>Instance responsable</u>	<u>Outils</u>
Certification	Coordonnatrice des formations avec entérinement par la Collective du R.O.E.Q. (résolution 02-5-1 PR-2-17)	
Évaluation continue	R.O.E.Q. via la coordonnatrice et la coordonnatrice des formations	Regrouper dans un même document les informations générales, processus, grilles, formulaires, etc. Qu'une grille d'évaluation soit élaborée en s'inspirant des grilles existantes.
Renouvellement de la certification	R.O.E.Q. via la coordonnatrice et la coordonnatrice des formations	Regrouper dans un même document les informations générales, processus, grilles, formulaires, etc. Que le renouvellement de la certification se fasse à l'aide d'une grille uniformisée.
Lieu d'échanges et de support	Le R.O.E.Q. via la coordonnatrice des formations.	Réunion des formatrices régionales : 2 jours aux 2 ans (en alternance avec l'activité de formation) Auto-évaluation des formatrices régionales suite aux formations données.
Formation continue	La collective du R.O.E.Q.	Activité de formation de 2 jours aux 2 ans (en alternance avec la réunion des formatrices régionales). Au besoin, ateliers spécifiques aux formatrices régionales lors du Congrès du R.O.E.Q.
<p><u>Autres précisions :</u> Chaque organisme choisit d'avoir ou non des formatrices régionales pour un maximum de deux formatrices. Afin d'assurer la disponibilité des formatrices régionales, leur salaire ainsi que leurs conditions de travail doivent être précisés par l'organisme régional et idéalement figurer dans leur description de tâches et dans la planification financière de l'organisme. Les organismes qui ont trois formatrices régionales continuent de cette façon tant que le renouvellement de certification est fait pour ces formatrices.</p>		

Appuyé par Danielle Jetté Adopté à l'unanimité.

04-05-1

PR-6-20

BALISES POUR BUDGÉTER LE TRAVAIL D'UNE FORMATRICE RÉGIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME ESPACE MEMBRE DU R.O.E.Q.

- Considérant la résolution 04-02-4 PR-39-91 « Réorganisation des formations : formatrices »;
- Considérant la résolution 04-02-4 PR-38-90 « Conditions pour assurer la disponibilité des formatrices régionales : principes généraux »;
- Considérant la nécessité de baliser les heures nécessaires à une formatrice régionale pour assurer un travail de qualité;
- Considérant la volonté du R.O.E.Q. d'assurer une certaine uniformisation dans les conditions de travail des formatrices régionales qui relèvent du R.O.E.Q.;
- Considérant le désir du R.O.E.Q. de laisser à ses organismes membres une marge de manœuvre pour tenir compte de différents facteurs pouvant influencer le travail d'une formatrice régionale (son rythme de travail, ses acquis rendant la préparation d'une formation plus courte, le nombre de candidates-candidats à former etc..).

Josée M. Gosselin, sur recommandation de la coordonnatrice des formations, propose :

Que des heures de travail soient budgétées annuellement, par chaque organisme, pour chacune des formatrices régionales oeuvrant en son sein en respectant les barèmes suivants :

1-FORMATIONS :

	Préparation	Formation	Réajustement/ évaluation	Suivis administratifs
Formation primaire	14 hres	35 hres	7 hres	7 hres
Formation complémentaire	7 hres	14 hres	3 hres	7 hres
Formation préscolaire	7 hres	14 hres	3 hres	7 hres

2-RÉUNION DES FORMATRICES RÉGIONALES :

	Préparation	Déplacement	Participation	Retransmission (organisme/autre formatrice)
Réunion des formatrices régionales OU activité de formation	7 hres	Selon la distance	14 hres	14 hres

3- SUIVIS GÉNÉRÉS PAR LES DOSSIERS DE FORMATION :

Suivis individuels issus de la réunion des formatrices régionales	7 hres
Comités de travail issus de la Collective du R.O.E.Q.	14 hres
Suivis issus des dossiers de la coordonnatrice au programme (sondages, trousse, consultations, etc.)	7 hres

Que cette résolution remplace toutes les précédentes traitant des heures de travail des formatrices régionales.

Appuyé par Jacynthe Leclerc. Adopté à l'unanimité.

04-05-1

PR-7-21

FORMATION DE FORMATRICES RÉGIONALES

- **Considérant la résolution 04-02-4 PR-39-91 « Réorganisation des formations : formatrices », précisant que la recommandation à la formation de formatrices régionales est la responsabilité du Comité validation des candidatures du R.O.E.Q.;**
- **Considérant la résolution 03-10-2 PR-14-35 « Formation de formatrices régionales : probation », précisant qu' actuellement, sur 22 formatrices, 19 le sont aux niveaux primaire ET préscolaire;**
- **Considérant que la formation de formatrices régionales n'est offerte qu'une fois par année;**
- **Considérant les moyens financiers limités du R.O.E.Q. et les disponibilités tout aussi limitées des candidates formatrices ;**

Jacinthe Poirier, sur recommandation de la coordonnatrice des formations, propose :

- Que les candidates formatrices suivent, obligatoirement, les trois jours consécutifs de formation de formatrices régionales, pour être certifiées provisoirement aux niveaux primaire et préscolaire.
- Que les trois formatrices actuelles, certifiées uniquement au niveau primaire, puissent, si elles le désirent, compléter leur formation au niveau préscolaire en se joignant au jour trois d'une formation de formatrices régionales.

Appuyé par Patricia Larivière. Adopté à l'unanimité.

04-05-1

D-7-27

ÉTABLISSEMENT DES BALISES ET CRITÈRES DE PARTICIPATION AINSI QUE DES PRINCIPES FINANCIERS À L'ÉGARD D'ACTIVITÉS RÉPONDANT À UN BESOIN COMMUN (R.O.E.Q. ET ORGANISMES ESPACE MEMBRES)

- Considérant la résolution 99-2-3 COM-19-85 « Comité balises pour formations et autres activités » qui contient le mandat de ce comité;
- Considérant la résolution 02-10-2 D-10-63 « Principes généraux du R.O.E.Q. à l'égard des activités faites au sein du R.O.E.Q. »;
- Considérant la résolution 02-12-3 COM-5-90 « Comités de travail : priorisation des comités congrès 2003, maintien des acquis, rejoindre les parents et balises »;
- Considérant la résolution 03-10-2 PR-14-35 « Formations de formatrices régionales : probation »;
- Considérant la résolution 04-02-4 PR-37-89 « Présence à la rencontre de la Table des formatrices régionales pour les organismes qui en ont »;
- Considérant la résolution 04-02-4 PR-38-90 « Conditions pour assurer la disponibilité des formatrices régionales : principes généraux »;
- Considérant la résolution 04-02-4 PR-39-91 « Réorganisation des formations : formatrices »;
- Considérant que l'élaboration et l'adoption des modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. sont à suivre;

Sur recommandation du comité balises, Jacynthe Leclerc propose que :

1. **Pour la formation de formatrices régionales :**
 - Le R.O.E.Q rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) pour un maximum de deux formatrices par organisme et selon les modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. Aucun salaire n'est payé par le R.O.E.Q. aux candidates formatrices.
 - La formation a lieu même si une seule candidate y participe.

2. **Pour « Lieu d'échanges et de support » (réf. Tableau formation de formatrices régionales), soit la réunion des formatrices régionales (aux deux ans, en alternance avec l'activité de formation) :**
 - Participation obligatoire aux deux jours de rencontre pour 1 formatrice régionale par organisme.
 - Le R.O.E.Q. rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) selon les modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. Aucun salaire n'est payé par le R.O.E.Q. aux formatrices.

3. **Pour « Formation continue » (réf. Tableau formation de formatrices régionales) (aux deux ans, en alternance avec la réunion des formatrices régionales) :**
 - Participation obligatoire aux deux jours de cette activité de formation pour 1 formatrice régionale par organisme.
 - Le R.O.E.Q. rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) selon les modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. Aucun salaire n'est payé par le R.O.E.Q. aux formatrices.

4. **Pour « Recommandation à la formation » (réf. Tableau formation de formatrices régionales) :**
 - Fait par le comité validation des candidatures du R.O.E.Q. (coordonnatrice, 1 membre de la Collective, une formatrice régionale d'expérience), entrevue en personne⁷ avec la-les candidate-s et, si impossible, entrevue par conférence téléphonique :
 - le R.O.E.Q. rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) pour les membres du comité et pour la-les candidate-s, selon les modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. Les membres du comité, sauf la coordonnatrice, ne reçoivent aucun salaire du R.O.E.Q., comme pour toute participation à un comité de travail.

⁷ Suivant la résolution 06-02-3 PR-34-94 « Comité validation des candidatures du R.O.E.Q. : entrevue des candidates et des candidats », ceci est modifié et l'entrevue se fait uniquement par téléphone.

- **En cas de besoin, le comité validation des candidatures du R.O.E.Q. se concerta avec la Collective de l'organisme régional :**
 - **idéalement, cette concertation se fait de façon autre qu'en personne;**
 - **si une rencontre est nécessaire, les coûts réclamés par les membres du comité (frais de déplacement, d'hébergement, de repas, de gardiennage) seront remboursés selon les modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. et partagés également entre le R.O.E.Q. et l'organisme concerné. Les membres du comité, sauf la coordonnatrice, ne reçoivent aucun salaire du R.O.E.Q., comme pour toute participation à un comité de travail.**

5. Pour « Probation » (réf. Tableau formation de formatrices régionales) :

- **L'observation/évaluation est faite par la coordonnatrice des formations ou, si impossible, par une formatrice régionale d'expérience du R.O.E.Q. d'une région différente de celle de la candidate formatrice. Cette observation/évaluation sera faite sur les jours 1-2 et 3 de la 1^{ère} formation primaire donnée par la candidate formatrice :**
 - **le R.O.E.Q. rembourse les frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) pour la personne qui ira observer, selon les modalités financières et politiques de remboursement du R.O.E.Q. Le salaire est aussi payé par le R.O.E.Q. pour la personne qui ira observer.**

6. Pour « Évaluation continue - Retracer les demandes d'aide et y apporter un suivi » (réf. Tableau formation de formatrices régionales) :

- **la formatrice a la possibilité, entre autres, de demander d'être observée sur le terrain selon les disponibilités d'autres formatrices (ou durant toute une formation ou pour un point particulier). Pour assurer cette aide, le R.O.E.Q. puise dans la liste des formatrices régionales intéressées à former ailleurs que dans leur région :**
 - **remboursement des frais (déplacement, hébergement, repas, gardiennage) et paiement du salaire partagés également entre l'organisme Espace et le R.O.E.Q., selon les modalités financières et politiques de remboursement de ce dernier, pour la formatrice régionale qui ira observer. Le R.O.E.Q. paiera tous les frais réclamés et en facturera la moitié à l'organisme concerné.**

- Tout salaire et toute demande de remboursement de frais en provenance de la formatrice régionale à l'origine de la demande d'aide sont assumés par l'organisme auquel elle appartient.
 - pour les demandes d'aide qui prendraient une autre forme que celle décrite précédemment :
 - si des frais sont rattachés à ces demandes, ils seront partagés également entre l'organisme Espace et le R.O.E.Q.
 - Tout salaire et toute demande de remboursement de frais en provenance de la formatrice régionale à l'origine de la demande d'aide sont assumés par l'organisme auquel elle appartient.
 - Une fois la demande d'aide évaluée par la coordonnatrice et la coordonnatrice au programme, elle sera soumise, au besoin, au comité finances. À la lumière des recommandations de ces deux instances, la Collective du R.O.E.Q. ou le comité exécutif prendra la décision finale.
7. Pour « Renouvellement de la certification » (réf. Tableau formation de formatrices régionales) :
- s'il y a un problème majeur (à définir, par exemple : problème de fond; problème nommé, persistant et qui ne se règle pas, etc.) avec le renouvellement de la certification d'une formatrice, cette dernière repassera par une étape de « probation » appropriée à la difficulté rencontrée :
 - tous les frais et le salaire de la personne mandatée par le R.O.E.Q. (voir point 5) sont assumés par l'organisme concerné.
8. Pour d'autres activités, incluant celles nommées dans la résolution 01-02-3 PR-20-80 « Définitions des termes utilisés au R.O.E.Q. » :
- remboursement des frais selon les modalités financières et politiques de remboursement de ce dernier;
 - tenir compte des particularités des Congrès, selon la résolution 02-02-3 D-15-124 « Participation aux congrès du R.O.E.Q. ».
- Les coûts mentionnés ci-haut (soit ceux payés par le R.O.E.Q. ou réclamés par celui-ci auprès d'organismes Espace membres, auprès d'organismes ou autres instances, auprès d'individu-e-s) devront tenir compte de la situation financière du R.O.E.Q.
- De façon générale, la planification des activités doit viser la qualité au meilleur coût possible.

- **Un tarif pour participer à certaines activités pourra être réclamé par le R.O.E.Q. et un nombre minimum de participants et participantes pourra être exigé pour la tenue d'activités. La Collective du R.O.E.Q. devra préciser ces informations lors de l'adoption d'une résolution en lien avec la tenue de l'activité concernée.**

Appuyé par Lucie Boily. Adopté à l'unanimité.

04-12-3

PR-20-86

FORMATEUR RÉGIONAL

- **Considérant le processus de sélection et de certification en vigueur au R.O.E.Q., pour devenir formatrice régionale;**

Christiane Nault propose qu'un homme puisse devenir formateur régional pour le R.O.E.Q., suivant les mêmes conditions que pour les formatrices régionales.

Appuyé par Martine Ouellette. Adopté à l'unanimité.

05-04-1

PR-8-22

MODIFICATION DU PROCESSUS D'ADOPTION DES TROUSSES DE FORMATION

- **Considérant la fin de la rédaction, par Jenny Crustin, des trousse de formation révisées suivantes:**
 - a. **trousse de formation pour l'animation préscolaire datée de mars 2004 (trousse candidates et candidats; trousse formatrice)**
 - b. **trousse de formation complémentaire datée de mars 2004 (trousse candidates et candidats; trousse formatrice)**
 - c. **trousse de formation de formatrices régionales (trousse candidates datée de février 2004; trousse formatrice datée de janvier 2004)**
- **Considérant l'utilisation qu'en feront les formatrices et la coordonnatrice au programme;**
- **Considérant que le contenu de ces trousse constitue l'information de base pour les nouvelles animatrices et les nouveaux animateurs ainsi que pour les nouvelles formatrices;**

Danielle Jetté propose les étapes suivantes en vue de l'adoption des trousse de formation révisées :

1. **Dépôt à la Collective du R.O.E.Q., en décembre 2004, des trousse révisées mentionnées ci-haut.**

- 2. Aussitôt leur mise en page complétée, distribution aux formatrices régionales des trousse formatrices et des trousse candidates / candidats pour les formations préscolaire et complémentaire ainsi que la trousse de la candidate formatrice pour la formation de formatrices régionales. En plus des trousse énumérées précédemment, la coordonnatrice au programme recevra également la trousse de la formatrice pour la formation de formatrices régionales.
Ces trousse de formation devront remplacer celles précédemment utilisées.**
- 3. Suite à la lecture ou à l'utilisation des trousse de formation révisées, les formatrices régionales et la coordonnatrice au programme auront jusqu'au 31 mars 2006 pour envoyer leurs commentaires quant au contenu de ces différentes trousse (voir 1^{er} considérant, numéros a. et b.). Idéalement, les formatrices régionales d'un même organisme devront faire consensus avant d'acheminer leurs commentaires au comité actualisation des trousse.**
- 4. Le comité actualisation des trousse analysera les commentaires reçus selon son mandat, tel que retrouvé dans la résolution 04-12-3 PR-31-102 « Processus d'actualisation continue des trousse de formation : modification du mandat ». Les commentaires reçus sur les trousse de formation révisées, préscolaire et complémentaire, seront analysés en expliquant pourquoi un commentaire est retenu ou non.**
- 5. Présentation à la Collective du R.O.E.Q. des résultats d'analyse des commentaires pour adoption des trousse de formation officielles.**
- 6. La coordonnatrice au programme commentera les trousse de formation des formatrices régionales et formateurs régionaux et présentera ses commentaires au comité actualisation des trousse qui les analysera avant de présenter une recommandation à la Collective.**
- 7. Suite à l'adoption des trousse de formation officielles par la Collective du R.O.E.Q., il y aura correction et distribution de celles-ci aux formatrices régionales et à la coordonnatrice au programme, selon le numéro 2 de la présente résolution.**

Pour la réalisation du point 5 précédemment nommé, la représentante / le représentant à la Collective du R.O.E.Q. utilisera les trousse de formation révisées d'une formatrice régionale de son organisme afin d'éviter le gaspillage de papier et de temps. Pour les organismes n'ayant pas de formatrice régionale, un document pourra être emprunté à un autre organisme Espace ou une copie pourra être faite sur demande adressée à la responsable administrative du R.O.E.Q.

Lorsque les trousse de formation primaire de base révisée (trousse candidate / candidat et trousse formatrice) seront complétées, le processus précédent sera appliqué. Si ces trousse sont disponibles au 31 mars 2005, tel que prévu, et que leur dépôt peut se faire en mai 2005 ou avant, les mêmes dates du processus ci-haut mentionné pourront être appliquées.

Cette résolution remplace la résolution 04-12-3 PR-32-103 « Processus d'adoption des trousse de formation ».

Appuyé par Jacinthe Poirier. Adopté à l'unanimité.

05-10-2

PR-14-47

FORMATIONS ESPACE : CONSIDÉRER LE FAIT DE LES DONNER À DEUX COMME UN IDÉAL

Considérant

- le travail intense suscité par chacune des formations Espace et la possibilité de se soutenir en cas d'événement imprévu;
- les tâches et responsabilités liées aux formations Espace : transmission du contenu théorique et pratique, observation et évaluation des candida-te-s;
- l'intérêt de donner un modèle de travail en équipe puisque le travail en équipe est omniprésent et important dans nos organismes ainsi que le partage du pouvoir;
- la richesse de fournir des modèles différents de travailleuses et travailleurs;
- que les formations Espace sont non seulement à la base du travail terrain, mais aussi à la base de la transmission de nos valeurs et de notre philosophie qui sont essentiels à la réalisation de notre mission;
- le nombre de candidates et candidats animatrices et animateurs;
- les coûts engendrés par les formations;
- la résolution 04-12-3 PR-20-86 « Formateur régional »;

Christiane Nault propose de considérer le fait de donner les formations Espace à deux formatrices, ou une formatrice et un formateur, comme un idéal. Cette décision devrait être prise par la collective de l'organisme concerné, tout en tenant compte des éléments suivants :

- nombre de formatrices ou de formateurs dans un organisme
- budget disponible de l'organisme
- nombre de candidates et candidats
- disponibilité des formatrices et formateurs
- consultation auprès des formatrices et formateurs de l'organisme.

Appuyée par Jacynthe Leclerc. Adoptée à l'unanimité.

06-02-3

PR-32-84

FORMATIONS OFFERTES PAR LE R.O.E.Q. : PRÉCISIONS

Considérant :

- la résolution 03-10-2 PR-12-32 « Formations offertes par le R.O.E.Q. à ses membres » qui s'adresse exclusivement aux organismes Espace membres actifs du R.O.E.Q.;
- la résolution 03-10-2 PR-12-32 « Formations offertes par le R.O.E.Q. à ses membres » et la nécessité de préciser la question du crédit de cotisation;
- la résolution 05-10-2 PR-14-47 « Formations Espace : considérer le fait de les donner à deux comme un idéal »;
- l'importance de l'équité au sein du R.O.E.Q.;

Jacinthe Poirier propose ce qui suit :

Précisions sur la résolution 03-10-2 PR-12-32 « Formations offertes par le R.O.E.Q. à ses membres » :

- Cette résolution concerne uniquement les organismes Espace membres actifs du R.O.E.Q.
- Le R.O.E.Q. doit tenir à jour une liste de formatrices et formateurs Espace intéressé-es à former ailleurs que dans leur région et dont l'organisme d'appartenance serait prêt à les libérer pour aller former ailleurs.
- Le terme « libérer » implique que la formatrice/le formateur Espace a des activités ou des tâches à effectuer dans son organisme d'appartenance à la même période où les formations Espace ont lieu.

Généralités sur la présente résolution :

- La Collective du R.O.E.Q. déterminera un montant d'argent, par jour de formation donnée, qui s'appliquera autant pour le calcul du crédit de cotisation que pour celui du montant compensatoire.
- Les calculs pré-cités devront être ajustés selon les décisions de la Collective du R.O.E.Q. quant aux formations couvertes, leur contenu et leur durée. Le formulaire « Crédit sur cotisation annuelle » devra aussi être ajusté en conséquence.

A) Organisme Espace membre actif

Le paragraphe suivant remplace celui retrouvé dans la résolution 03-10-2 PR-12-32 « Formations offertes par le R.O.E.Q. à ses membres » et qui traite du crédit de cotisation :

- **Sur demande, le R.O.E.Q. accorde un crédit de cotisation pour les organismes Espace membres actifs qui acceptent de libérer formatrices/formateurs pour aller former dans une autre région, de manière à compenser pour leur absence dans leur organisme d'appartenance. Le R.O.E.Q. créditera l'organisme ou les organismes, à raison d'un montant d'argent, par jour de formation donnée et ce, sur la cotisation de membre actif de l'année suivante. Le crédit de cotisation accordé annuellement sera, au maximum, équivalent à 50% de la cotisation annuelle que l'organisme Espace aurait normalement payé.**
- **Un organisme Espace, membre actif du R.O.E.Q., a le choix de réclamer ou non le crédit de cotisation pour la formatrice/le formateur inscrit-e sur la liste du R.O.E.Q. et libéré-e par son organisme d'appartenance pour donner des formations.**
- **Quand les formations sont données à deux, si tel est le choix de l'organisme Espace membre actif demandeur, chaque organisme Espace qui a libéré formatrices et formateurs pour donner une formation pourra réclamer un crédit de cotisation auprès du R.O.E.Q.**

B) Organisme Espace en implantation (incluant les membres en accompagnement) et organisme Espace en réintégration

- **Dans un souci d'équité et par reconnaissance envers les organismes Espace membres actifs qui libèrent formatrices et formateurs pour former ailleurs, les organismes Espace en implantation (incluant les membres en accompagnement) ou en réintégration paieront un montant compensatoire à ces organismes.**
- **Lorsqu'il y a plus d'une formatrice/un formateur pour donner une formation, chaque organisme Espace qui a libéré formatrices et formateurs pour donner cette formation, réclamera le montant compensatoire auprès de l'organisme concerné.**
- **Le montant compensatoire sera calculé pour chaque jour de formation donnée et pour chaque formatrice/formateur impliqué-e dans les formations. Par la suite, ce montant compensatoire sera facturé à l'organisme qui a reçu la ou les formations.**

C) Autres situations

- Si des situations autres que celles indiquées en A) et B) se présentent, la Collective du R.O.E.Q. déterminera si un crédit de cotisation ou un montant compensatoire s'applique.

Appuyé par Hélène Lepage. Adopté à l'unanimité.

06-02-3

PR-34-94

COMITÉ VALIDATION DES CANDIDATURES DU R.O.E.Q. : ENTREVUES DES CANDIDATES ET CANDIDATS

Considérant:

- Qu'il est plus équitable que les personnes bénéficient des mêmes conditions pour passer leur entrevue;
- La résolution 04-05-1 D-7-27 « Établissement des balises et critères de participation ainsi que des principes financiers à l'égard d'activités répondant à un besoin commun (R.O.E.Q. et organismes Espace membres) », numéro 4, indiquant que le premier choix est une entrevue en personne;
- Les finances du R.O.E.Q. et qu'il est moins facile de respecter la condition de faire les entrevues en personne, particulièrement lorsque les personnes viennent de régions nécessitant un transport par avion;
- Le besoin d'avoir une vision d'ensemble à l'égard des choix de dépenses au R.O.E.Q. et les disponibilités réelles des travailleuses et des personnes impliquées dans ce processus;
- Que les candidat-e-s sont déjà impliqué-e-s dans un organisme Espace et que leur candidature doit être appuyée par la Collective de leur organisme;

Steeve Synnott propose que :

1. les entrevues se fassent uniquement par téléphone pour tout le monde, bien que la Collective soit consciente des limites de l'entrevue téléphonique.
2. Les entrevues téléphoniques, effectuées par le comité validation des candidatures, soient liées à l'une des réunions de Collective, permettant aux membres de ce comité d'être au même endroit lors des entrevues téléphoniques.
3. La Collective du R.O.E.Q. évalue toute demande particulière à sa réunion d'octobre.

Appuyée par Jacinthe Poirier. Adoptée au consensus.

06-04-1

F-1-6

**CRÉDIT DE COTISATION ET MONTANT COMPENSATOIRE :
DÉTERMINATION DU MONTANT JOURNALIER**

Considérant :

- la résolution 03-10-2 PR-12-32 « Formations offertes par le R.O.E.Q. à ses membres »;
- la résolution 06-02-3 PR-32-84 « Formations offertes par le R.O.E.Q. : précisions »;
- la résolution 05-10-2 PR-14-47 « Formations Espace : considérer le fait de les donner à deux comme un idéal »;

Sylvie Carter propose, sur recommandation du comité finances, qu'un montant de 50\$ par jour de formation donnée serve au calcul :

- du crédit de cotisation, pour les organismes Espace membres actifs;
- du montant compensatoire, pour les organismes Espace en implantation (incluant les membres en accompagnement) et les organismes Espace en réintégration.

Les formations pour lesquelles ces montants s'appliquent sont :

A) Organisme Espace membre actif

Primaire de base	Durée : maximum* 5 jours
Complémentaires	Durée : maximum* 2 jours
Préscolaire	Durée : maximum* 2 jours

* Parfois, lorsque le nombre de candidates et candidats est peu élevé, la formation peut se donner sur moins de jours que le nombre prévu.

Pour toute autre formation Espace existante, aucun crédit de cotisation ne sera octroyé.

B) Organisme Espace en implantation (incluant les membres en accompagnement)

Fonctionnement en collective et outils de communication	Durée : 2 jours
Primaire de base	Durée : 5 jours
Complémentaires	Durée : 2 jours
Préscolaire	Durée : 2 jours

Et toutes autres formations exigées par le R.O.E.Q.

C) ORGANISME ESPACE EN RÉINTÉGRATION

Selon la décision de la Collective du R.O.E.Q.

Quand des formations Espace s'ajouteront dans les catégories précédentes, les ajustements seront faits sur le formulaire concerné.

Appuyée par Jacinthe Poirier. Adoptée au consensus.

06-10-2

PR-8-40

FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE : RENOUELEMENT DE CERTIFICATION (En remplacement de la résolution 98-5-1 PR-3-20 « Renouvellement de la certification des formatrices régionales »)

Considérant :

- que les organismes n'organisent pas nécessairement une formation à chaque année;
- l'actualisation des trousse de formation;
- l'adoption du Guide d'accompagnement du R.O.E.Q. concernant les formations Espace pour animatrices et animateurs et l'adoption du Guide d'accompagnement du R.O.E.Q. concernant les formations de formatrices et formateurs Espace;
- le fait qu'idéalement, les formations Espace se donnent à deux;
- que l'organisme doit prévoir du temps pour permettre à la formatrice ou au formateur Espace de se préparer adéquatement avant de donner une formation;
- la possibilité d'éventuels congés de maladie, de grossesse ou sans solde, de déménagement, etc;

Geneviève Ruel propose ce qui suit pour le renouvellement de la certification des formatrices-formateurs Espace.

Chaque année, les Collectives des organismes Espace complètent le formulaire de renouvellement annuel de certification envoyé par le R.O.E.Q. en s'assurant que les personnes répondent aux critères du R.O.E.Q.

Le renouvellement de la certification des formatrices-formateurs Espace est conditionnel à une recommandation faite en ce sens à la Collective du R.O.E.Q. par la coordonnatrice au programme et la coordonnatrice du R.O.E.Q.

Critères de renouvellement

Pour renouveler sa certification comme formatrice-formateur Espace, la personne doit :

- 1- Être impliquée au sein d'un organisme Espace membre du R.O.E.Q. en tant que permanent-e ou membre de l'équipe d'animation**
- 2- Participer aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs Espace, soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur Espace de son organisme, s'il y a lieu.**
- 3- Être recommandée par la Collective de son organisme.**

Suite à une période de 2 ans et plus sans implication au sein d'un organisme Espace

Suite à une période de 2 ans et plus sans implication au sein d'un organisme Espace, la personne qui désire redevenir active comme formatrice-formateur Espace devra :

- 1- Être recommandée par la Collective de son organisme.**
- 2- Contacter la coordonnatrice au programme pour obtenir les documents à jour nécessaires à sa tâche de formatrice-formateur Espace.**
- 3- Idéalement, assurer sa première formation en co-formation et non en solo. En cas de difficulté, contacter la coordonnatrice au programme pour voir les alternatives possibles.**
- 4- S'engager à s'impliquer activement au sein de son organisme.**
- 5- S'engager à participer aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs Espace, soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur Espace de son organisme, s'il y a lieu.**

Suite à un déménagement

Suite à un déménagement, la formatrice ou le formateur Espace devra aviser la coordonnatrice au programme et la responsable administrative du R.O.E.Q. de ses nouvelles coordonnées le plus rapidement possible.

Suite à un déménagement, la personne qui est engagée par un autre organisme Espace membre du R.O.E.Q. et qui désire redevenir active comme formatrice-formateur Espace devra :

- 1- Présenter une lettre de recommandation de son ancien organisme.
- 2- Être recommandée par la Collective de son nouvel organisme qui jugera s'il a des besoins ou non et si cette personne correspond au profil recherché.
- 3- S'engager à s'impliquer activement au sein de son organisme.
- 4- S'engager à participer aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs Espace, soit en y assistant, soit en s'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur Espace de son organisme, s'il y a lieu.

Suite à un problème majeur

En cas de problème majeur avec le renouvellement d'une certification, la personne concernée doit repasser par une étape de probation appropriée à la difficulté rencontrée. Par problème majeur, nous référons par exemple à un problème de fond ou encore à une difficulté qui a été nommée mais qui persiste et ne se règle pas, etc. (tel que précisé au #7 de la résolution 04-05-1 D-7-27 « Établissement des balises et critères de participation ainsi que des principes financiers à l'égard d'activités répondant à un besoin commun (R.O.E.Q. et organismes Espace membres) »)

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

06-10-2

PR-10-42

FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE : PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DES CANDIDATES ET CANDIDATS ENVERS LE R.O.E.Q.

Considérant :

- L'actualisation du processus de formation des formatrices-formateurs Espace tel que retrouvé dans le Guide d'accompagnement du R.O.E.Q. concernant les formations de formatrices et formateurs Espace;

Christiane Nault propose le protocole d'engagement suivant pour les candidates formatrices et candidats formateurs envers le R.O.E.Q. :

FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE; PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DES CANDIDATES ET CANDIDATS ENVERS LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC

EN TEMPS QUE CANDIDAT-E FORMATRICE-FORMATEUR ESPACE DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC, JE M'ENGAGE À RESPECTER CE QUI SUIT :

1. COMPLÉTER LE PROCESSUS DE CERTIFICATION POUR DEVENIR FORMATRICE-FORMATEUR ESPACE :
 - ✓ participer à la formation pour formatrices-formateurs Espace offerte par le R.O.E.Q.
 - ✓ être observé-e/évalué-e lors des jours 1-2-3 de ma première formation primaire.
 - ✓ renouveler ma certification à chaque année suivant le processus du R.O.E.Q.

2. FORMER DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS UNIQUEMENT :
 - ✓ pour mon organisme Espace, à moins de faire partie de la liste des formatrices et formateurs pouvant former, pour le R.O.E.Q., ailleurs que dans leur organisme d'appartenance.
 - ✓ qui répondent aux critères de sélection établis au R.O.E.Q. et qui acceptent de signer le protocole d'engagement des candidates et candidats envers le R.O.E.Q.

3. ASSURER LA QUALITÉ ET L'UNIFORMITÉ DES FORMATIONS OFFERTES EN :
 - ✓ respectant l'intégralité du programme Espace ainsi que ses modalités d'application de base et en ajustant les formations offertes pour tenir compte des décisions et modifications du R.O.E.Q.
 - ✓ respectant le processus de certification du R.O.E.Q.
 - ✓ respectant le code de déontologie destiné aux formatrices et formateurs Espace du R.O.E.Q.
 - ✓ acheminant, au comité actualisation des trousse de formation, des propositions de modifications concernant les formations d'animatrices et d'animateurs Espace en complétant la grille d'analyse prévue à cet effet (voir le processus dans la Base d'unité).
 - ✓ participant aux activités prévues spécifiquement pour les formatrices-formateurs Espace, soit en y assistant, soit en m'impliquant dans la préparation et le suivi de ces activités avec l'autre formatrice-formateur Espace de mon organisme, s'il y a lieu.

Protocole signé à : _____ le : _____

	Nom en lettres moulées	Organisme	Signature
1.	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____
3.	_____	_____	_____

Formatrice : _____ Date : _____ 20 ____

Appuyée par Steeve Synnott. Adoptée à l'unanimité.

07-10-2

PR-17-54

**RECUEIL D'OUTILS DE FORMATION POUR LES FORMATRICES-FORMATEURS
ESPACE : MANDAT DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

Considérant :

- la résolution 07-04-1 N-2-2 « Recueil d'outils de formation pour les formatrices-formateurs Espace : nomination » qui ne précisait pas la durée du mandat;
- l'intérêt pour les formatrices-formateurs Espace et pour le R.O.E.Q. de partager les outils utilisés afin de dynamiser les formations Espace;
- l'idée de bâtir un recueil de ces outils qui serait mis à jour au fur et à mesure que les formatrices-formateurs Espace enverraient de nouvelles idées éprouvées;

Steeve Synnott propose la mise en place d'un système permettant de recueillir les outils de formation utilisés par les formatrices-formateurs Espace et la mise à jour de ce recueil, au fur et à mesure que de nouvelles idées éprouvées sont acheminées.

Le mandat de deux ans, de la personne qui travaille ce dossier, sera de rappeler annuellement, en octobre, aux formatrices-formateurs Espace, l'existence de ce recueil et de solliciter leurs nouvelles idées, afin d'effectuer la mise à jour du recueil. Les ajouts seront remis lors de la rencontre ou de l'activité de formation continue des formatrices-formateurs Espace.

La personne nommée à ce dossier devra nécessairement être formatrice ou formateur Espace.

La présente résolution ainsi que la résolution 07-10-2 N-4-55 « Recueil d'outils de formation pour les formatrices-formateurs Espace : nomination », rendent caduque la résolution 07-04-1 N-2-2 « Recueil d'outils de formation pour les formatrices-formateurs Espace : nomination ».

Appuyée par Christiane Nault . Adoptée à l'unanimité.

08-10-2

COM-2-43

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ VALIDATION DES CANDIDATURES

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité validation des candidatures, d'accepter les recommandations suivantes :

- ❖ **Considérant que les personnes qui posent leur candidature pour devenir formatrice ou formateur Espace ne sont pas en compétition les unes avec les autres et que ces formations ne sont pas contingentées, le comité ne voit pas la nécessité que les entrevues se fassent nécessairement par téléphone pour tout le monde. En conséquence, le comité recommande de pouvoir s'adapter à la situation. Par exemple, si une personne est sur place, l'entrevue se fait en personne, même si les autres entrevues se feront par téléphone.**
- Si une candidate ou un candidat désire être sur place pour l'entrevue, l'organisme concerné en assumera les frais.**
- ❖ **Par ailleurs, advenant le cas où un organisme aurait plus d'une personne qui désiraient poser sa candidature et qu'il ait déjà une formatrice ou un formateur, ce qui laisserait ainsi une seule place disponible, il reviendrait à l'organisme de déterminer quelle candidature il recommanderait au comité validation des candidatures.**
 - ❖ **Retravailler le questionnaire de l'entrevue de sélection afin de pouvoir vérifier comment la personne donnerait de la rétroaction aux participant-e-s lors d'une formation. Présentement, il n'y a rien pour évaluer cet élément important du travail d'une formatrice – d'un formateur Espace.**
 - ❖ **Le comité validation remettra son évaluation à la candidate-au candidat suite à l'entrevue, ce qui veut dire avant la formation. Cette évaluation sera aussi remise à la coordonnatrice au programme afin de pouvoir travailler de concert à l'amélioration des points à travailler.**

Appuyée par Genny Tremblay. Adoptée à l'unanimité.

10-10-2

PR-13-40

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAPE DE PROBATION (ÉTAPE 5) DES CANDIDAT-E-S FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE

Considérant :

- la présence de la coordonnatrice au programme les trois premiers jours de la première formation d'une candidate formatrice en probation;
- le rôle de la coordonnatrice au programme qui est d'accompagner, de soutenir et de renforcer la candidate, le candidat;
- la pratique de la co-formation au sein de certains organismes;
- la pratique de la formation seule au sein de certains organismes;
- la possibilité d'offrir une supervision active par une présence active lors de la première formation donnée dans le cadre de la période de probation;
- le temps de préparation que cela représente pour la coordonnatrice au programme, mais ayant en contrepartie l'intérêt de rester à jour en formation ;

Josée Faucher propose de modifier le processus actuel de probation qui veut que la coordonnatrice au programme observe la candidate formatrice les trois premiers jours de sa première formation et lui transmette des commentaires, idéalement à la fin de chaque jour de formation.

La modification proposée consiste à prévoir, pour les trois premiers jours de la première formation, que l'équipe de formation soit constituée de la candidate ou du candidat et de la personne qui supervise. La division des parties à transmettre permettra de bien évaluer le potentiel de la candidate ou du candidat en accompagnant, soutenant et en renforçant.

Cette formule permettrait aussi à la coordonnatrice au programme ou à la personne qui la remplace, d'effectuer une observation active qui permettrait d'offrir un modèle plutôt que de simplement donner des commentaires. La rétroaction s'en trouverait ainsi enrichie.

Cette façon de faire sera mise à l'essai pour une prochaine supervision.

Appuyée par Jacynthe Leclerc. Adoptée au consensus.

11-10-2

COM-3-59

PROCESSUS D'ACTUALISATION CONTINUE DES TROUSSES DE FORMATION : NOUVEAU MANDAT

- Considérant la nécessité de clarifier la résolution 02-5-1 PR-6-21 *Comité actualisation des trousse de formation* afin de séparer le court et le long terme du travail du comité actualisation des trousse de formation ;
- Considérant la fin des travaux pour l'actualisation des différentes trousse de formation;
- Considérant la résolution 03-12-3 PR-31-70 *Processus pour soumettre des documents au comité actualisation des trousse de formation*;

Joël Castonguay propose :

- 1- que le comité actualisation des trousse de formation soit un comité permanent du ROEQ dont les membres sont élues-élus pour deux ans;
- 2- que le comité soit composé de la coordonnatrice au programme ainsi que de deux autres personnes ayant la formation de formatrice-formateur ESPACE et certifiées au primaire et au préscolaire.
Ces personnes, dont la nomination aura été entérinée par une résolution de leur Collective, devront provenir d'organismes ESPACE différents.
- 3- que le mandat continu des membres du comité soit :
 - a. d'examiner le nouveau matériel informatif soumis au comité afin d'évaluer sa pertinence et son utilité pour la formation, selon la grille d'évaluation outil de travail du comité;
 - b. d'examiner toutes les demandes de changement en lien avec les différentes trousse de formation;
 - c. de faire une analyse ou une synthèse, pour les points a et b qui précèdent, en lien avec la formation;
 - d. de faire consensus, en janvier de chaque année, sur l'insertion du matériel nouveau dans la ou les trousse de formation et sur les demandes de changement;
 - e. de recommander pour adoption, aux membres de la collective du ROEQ, l'insertion du matériel nouveau ainsi que les changements en nommant :
 - la ou les trousse visées;
 - les objectifs poursuivis;
 - la partie dans laquelle l'insertion de matériel nouveau devrait se faire;
 - la ou les parties concernées par le ou les changements.
 - f. de s'assurer que l'insertion du matériel nouveau et que les changements soient faits, dans la ou les trousse concernées, par la coordonnatrice au programme et ce, au plus tard en août de chaque année.

Cette résolution remplace la résolution 04-12-3 PR-31-102 *Processus d'actualisation continue des trousse de formation : modification du mandat*.

Appuyé par Josée M. Gosselin. Adopté à l'unanimité.

12-05-1

PR-11-26

**RENCONTRE DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE :
FORMULE INCLUANT UN JOUR DE FORMATION CONTINUE ET UN
JOUR DE RÉUNION**

Considérant :

- Les deux années pilote effectuées en 2010 et 2012 (2011 ayant été annulée à cause de difficultés financières);
- La possibilité d'échange plus régulier ainsi que de meilleurs suivis et d'un horaire de rencontre équilibré.

Mireille Poirier propose selon la recommandation des formatrices ESPACE, la modification de la formule des rencontres de formatrices et formateurs ESPACE à l'image des années pilotes. C'est-à-dire une rencontre annuelle qui réponde au besoin d'échange, de support et de formation continue par l'utilisation de la formule : un jour de formation/un jour de réunion.

Appuyée par Jacynthe Leclerc. Adoptée à l'unanimité.

13-05-1

COM-02-28

**COMITÉ FORMATION CONTINUE DES FORMATRICES-
FORMATEURS ESPACE : MANDAT ET COMPOSITION**

Considérant :

- la résolution no 12-05-1 PR-11-26 *Rencontre des formatrices et formateurs ESPACE : formule incluant un jour de formation continue et un jour de réunion ;*
- ce comité permanent à réactiver chaque année avec un mandat ponctuel pour le temps de l'activité de formation;

Jacynthe Leclerc propose ce qui suit pour le comité formation continue des formatrices-formateurs ESPACE.

Mandat :

- voir à l'organisation du contenu de cette journée de formation continue, une période de retour et de discussion au besoin. Les activités de formation prévues devront tenir compte des sujets déjà en liste depuis la dernière rencontre des formatrices-formateurs, des thèmes déjà abordés aux congrès ESPACE et des nouveaux besoins des formatrices-formateurs concernées. Ces éléments devront être sondés auprès des formatrices-formateurs ESPACE.

Type de comité :

- permanent

Durée du mandat :

- 1 an pour la durée de l'organisation de la formation annuelle.

Composition :

- la coordonnatrice au programme.

- une formatrice ou un formateur ESPACE ayant de l'intérêt et de la disponibilité accordée par sa collective pour l'organisation de cette activité de formation.

Généralités :

Le comité bénéficiera d'un budget d'environ 750\$ pour :

- les travaux du comité (frais de déplacements, d'hébergement au besoin, frais de bureau, etc.);
- la ou les personnes-ressources (salaire ou honoraires, déplacement, repas, matériel, etc.)

Toutefois, si un montant supplémentaire était nécessaire, le comité pourra s'adresser soit à la Collective, lors d'une réunion, soit au comité exécutif si la demande du comité est faite entre deux réunions de Collective.

Cette nouvelle résolution remplace la résolution no 04-10-2 COM-3-57 Comité formation continue des formatrices régionales (activité de formation aux deux ans) : mandat et composition.

Appuyée par Lyne Laroche. Adoptée à l'unanimité.

16-05-1

PR-5-25

AUGMENTATION DU TEMPS DE FORMATION PRIMAIRE POUR PLUS DE CINQ (5) CANDIDATES-CANDIDATS

Considérant :

- le temps prévu pour la formation primaire de base qui est de 35 heures;
- l'idéal de former à deux formatrices-formateur, déjà établi et reconnu par la Collective du ROEQ ainsi que par les formatrices et formateurs ESPACE;
- les besoins en temps d'observation et de discussions aux fins d'évaluation et de recommandation qui est multiplié par le nombre de candidates et de candidats;
- Qu'un horaire allégé permettrait davantage l'expression de toutes les personnes présentes et d'accorder plus de temps aux pratiques ainsi que de meilleures conditions d'apprentissage;

Marie-Ève Breton propose les recommandations suggérées par les formatrices et le formateur :

- La formatrice ou le formateur ESPACE formant seule ou seul, six personnes ou plus, peut bénéficier de plus de temps de formation, au besoin.
- À la demande de la formatrice ou du formateur, une discussion-négociation s'engage entre elle-lui et l'organisme qui fait former des candidates et candidats animatrices-animateurs, pour augmenter le temps de formation primaire, en ajoutant par exemple une demie à une journée de formation.

Appuyée par Jacynthe Leclerc. Adoptée à l'unanimité.

17-10-02

ACT-5-79

ACTUALISATION DU CODE DES PRATIQUES DU ROEQ CONCERNANT LA FORMATION ET LA CERTIFICATION DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS ESPACE

Considérant :

- le changement des pratiques en ce qui concerne l'étape de probation et plus particulièrement pratique/observation/évaluation;
- que la nouvelle façon de faire par la co-formation avec la coordonnatrice au programme ou la personne qui la remplace est intéressante, puisqu'elle offre un accompagnement dans la préparation et tout au long des trois premiers jours de la formation primaire.

Alexandre Gaudreault propose l'adoption de l'actualisation de l'étape #5 PROBATION, du *Code des pratiques du ROEQ concernant la formation et la certification des formatrices et des formateurs ESPACE*, tel que proposée par la coordonnatrice au programme.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée au consensus.

18-05-1

PR-4-27

CODE DES PRATIQUES DU ROEQ CONCERNANT LA FORMATION ET LA CERTIFICATION DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE : ACTUALISATION

Considérant :

- La recommandation du comité validation des candidatures pour clarifier les critères permettant de devenir formatrice ou formateur ;
- La proposition d'actualisation soumise à la Collective en mai 2018 ;

Hélène Lepage propose d'adopter les actualisations proposées au *Code des pratiques du ROEQ concernant la formation et la certification des formatrices et formateurs ESPACE* avec les modifications demandées par la Collective.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.